

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN

BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centimes par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES, No 1603 RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

LE PONTIFICAT DE PIE IX

PAR

Mgr JUSTIN FÈVRE

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

2 forts vol. in-8°.....Prix : \$3.00

Ces volumes forment les tomes 41 et 42 de la grande

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

PAR

M. l'abbé DARRAS

44 vol. in-8°.....Prix : \$66.00

(Un exemplaire d'occasion de l'Histoire de l'Église est à vendre à prix réduit. La reliure seule est défraîchie.)

INTRODUCTION

En mai 1864, nous visitons, humble pèlerin la ville éternelle et nous étions admis, par exception, à l'audience pontificale. Cette faveur avait paru au fils du sage Pacca, suffisamment justifiée par nos écrits; pour nous, elle ne devait être motivée que par l'objet même de l'audience: nous nous propositions d'entretenir le Pontife convalescent, du catholicisme libéral, que nous considérons dès lors comme l'erreur la plus pernicieuse de son pontificat, et des moyens d'expliquer par l'histoire la portée des actes de Pie IX, la grande force de ses doctrines. Le Syllabus n'avait pas encore paru; mais, si j'ose ainsi dire, à Rome, il était déjà dans l'air, à l'état de dilution invisible, et, pour l'absorber, il suffisait d'ouvrir les oreilles. Dans la chambre du Vatican, il était incarné dans le souverain pontife; nous apprîmes des lèvres du Pape ce que nous avons vu depuis se développer dans une série de brefs, et, comme à la Cour pontificale on ne fait point mystère des doctrines reçues, nous n'avons jamais pu comprendre depuis qu'on fut, de bonne foi, catholique libéral.

Sur le second point, c'est-à-dire sur le projet d'histoire de Pie IX et de l'Église pendant son pontificat, Pie IX accueillit d'abord assez gaiement cette ouverture; puis, réserve faite de ce que la modestie commande, il prêta son attention à notre dessein. Notre dessein était, en présence de ce débordement d'erreurs et d'injustices ameutées contre la Chaire apostolique, de considérer le Pape comme dépositaire né, interprète infailible, vengeur au besoin de la vérité révélée et de la loi naturelle. Le Pape, vicair de Jésus-Christ, est un vice-Dieu; il est, par son vicariat, la lumière du monde et le sel de la terre. Sur lui, tout se repose avec une assurance divine; sans lui, tout périlite, tout tombe; contre

lui, il n'y a, il n'y aura jamais que des illusions, des passions et des violences. Le Pape présenté comme le Moïse permanent du genre humain dans son voyage à travers les déserts du monde moral: tel était notre point de vue, et, dans son germe, notre programme d'histoire.

Nous nous étions servi de l'expression d'histoire *diplomatique*, c'est-à-dire écrite d'après les diplômes. Le Pape avait pris ce mot dans le sens ordinaire; il craignait qu'on ne prêtât au Saint-Siège, dans le sens ordinaire du mot, ces ruses diplomatiques qui ne sont guère que l'art de mentir et l'audace de voler, appliquée au gouvernement des États. Et, sans attendre nos explications, il nous dit que le chef de l'Église n'avait point de politique; qu'il gouvernait la ville et le monde d'après les règles de la foi, de la conscience et de la sagesse; qu'il n'avait autrement ni secrets habiles, ni combinaisons savantes; qu'il puisait, dans la prière et dans le conseil, toutes ses inspirations, et, étendant le bras vers le crucifix placé sur son prie-Dieu: "Mon fils, dit-il, voilà toute ma diplomatie."

Au cours de la conversation, il nous fut permis d'exprimer mieux notre pensée. Par l'histoire diplomatique nous entendions l'histoire écrite, non d'après des vues particulières, mais d'après les monuments, comme l'a fait Baronius. Nous voulions exposer les faits tels quels, sans dissimulation, ni broderies, mais en toute vérité. Puis, les faits établis, les synthétiser pour en opposer l'ensemble intelligent, à cette foule d'interprétations passionnées ou fantastiques, qui, du vivant même du Pape, avait déjà travesti son pontificat. En trois mots: exposer, prouver et venger: tel était notre plan.

Dix ans après cette conversation paraissait, à Paris, en première édition, un tome XIV de Rohrbacher. Une seconde édition fut jugée nécessaire pour répondre aux vœux du public et introduire, dans notre récit, quelques adoucissements de forme. Aujourd'hui (mai 1887) Pie IX mort, nous entreprenons un nouveau travail et nous voulons essayer au moins d'ériger, à la mémoire de l'immortel pontife, un monument d'histoire.

I.—A travers les vicissitudes des temps, au milieu des épreuves de la vie, en présence des événements qui se laissent mieux voir à mesure qu'ils s'éloignent, nous avons, par un lent travail de réflexion, mesuré à loisir les difficultés de cette tâche. Sans entrer ici dans le détail de nos pensées, nous voudrions d'abord que notre travail fut aussi complet que possible. Le pontificat de Pie IX est sous nos yeux dans toute son étendue et s'offre à nos regards sous tous ses aspects réels. Nous avons, dans Pie IX, l'homme privé et l'homme public; dans l'homme public, le roi de l'État pontifical et le chef de l'Église universelle; dans le chef de l'Église universelle, le pasteur et le docteur, le protecteur des sciences et le promoteur des œuvres de sainteté, enfin l'homme choisi de Dieu pour représenter l'Église dans ses rapports avec toutes les nations. Nous de-

vons parcourir tous ces horizons du sujet et, par des informations exactes, ne laisser dans l'ombre aucun des traits importants de ce pontificat.

Nous voudrions, en second lieu, que ce travail, complet dans son ensemble, fût assis, pour tous les détails, sur des témoignages intègres et sur une sérieuse critique. La vie de Pie IX vient de toucher à son terme. Ceux qui lui survivent, ont été, en grand nombre, les témoins de sa vie. Par les journaux, par les livres, par les rapports des voyageurs, ils ont pu connaître en gros tous les faits. Dans cette connaissance, manque la précision du souvenir et souvent la preuve fait défaut; il reste, sur toutes choses, beaucoup de mélange, voire de confusion. D'autre part, dans le siècle sceptique où nous vivons, autant on ajoute aisément foi à ses préjugés, autant on se montre difficile pour admettre les affirmations qui les contredisent. Pour raconter avec fruit l'histoire de l'Église sous Pie IX, il faut donc mettre les choses au dernier degré de l'évidence, ou les appuyer d'une solide démonstration; il faut parler de manière que ceux qui se souviennent, se souviennent fidèlement et que ceux qui apprennent apprennent avec certitude.

A peine Pie IX montait sur le siège pontifical, que déjà l'histoire préparait ses tables d'airain. Ce cardinal, hier inconnu, aujourd'hui pasteur spirituel de l'humanité régénérée par la grâce de Jésus-Christ, à peine entrevu dans la grâce de son sourire et le charme inépuisable de sa bonté, captivait toutes les imaginations. Bretonneau, Clavé, Marchal de Bussy, Dumax, Venillot écrivaient, sur une dominante commune, sa biographie. Le grand Balmès, l'œil fixé sur les vertus du nouveau pontife, appuyé, d'autre part, sur la connaissance des temps, prédisait un pontificat mystique, plein d'étonnantes grandeurs. Margotti, dix ans plus tard, célébrait les victoires de Pie IX sur la révolution, sur la diplomatie, sur l'hérésie, le schisme et l'infidélité. Alexandre de Saint-Albin, Sylvain, Villefranche, Gillet, Pougéois entreprenaient l'histoire complète de ce grand pontificat dont la durée, à la fin devenait un prodige. D'autres s'appliquaient à des études spéciales ou se cantonnaient dans quelques faits plus importants: Henri d'Iderville recueillait des souvenirs diplomatiques; Keller écrivait l'*Histoire militaire des dernières campagnes*. Eugenio Cecconi et le cardinal Manning racontaient la véritable *Histoire du Concile*; Marcone et de Magistris formaient un recueil des discours du pape prisonnier au Vatican; Roussel, le P. Hugnet, Louis de Ségur, Balleydiér, Gaume, dessinaient en miniatures délicates les traits particuliers de la vie de Pie IX. Dans le camp adverse s'élevaient cependant des voix de contradiction. Socialistes, mazziniens, libéraux, fédéralistes et unitaires, tous de Proud'hon à Cantu, en passant par Ulloa, Ferrari, Farini, Minghetti, Massimo d'Azeglio, Zeller, de Mazade, arboraient leurs drapeaux hostiles et motivaient plus ou moins leurs opinions.

Pour l'histoire de Pie IX, bien qu'il ne soit mort que d'hier, il y a déjà abondance de sources.

Nous nous sommes fait un devoir de réunir et d'étudier toutes ces publications. Ouvrier de la première heure, nous avons, comme le dernier venu, mis à profit les travaux de nos devanciers, et, au prix de constants efforts, nous avons voulu que notre œuvre gardât un reflet des œuvres connexes et rendit bien la physionomie des temps que nous voulons peindre. C'est, pour un historien, un grand avantage d'écrire sur des choses dont il a été témoin; c'est un autre avantage de recueillir les témoignages de ceux qui ont pu, comme nous et mieux que nous, suivre l'évolution des faits. Si, d'un regard compréhensif et d'une plume fidèle, on réussit à fonder ensemble ses souvenirs et les témoignages; si ce travail s'accomplit dans des conditions d'intelligence et d'intégrité, il y a chance qu'on serve, en effet, d'interprète à l'histoire.

Le lecteur s'apercevra, au reste, que nous ne lui demandons pas sa confiance à crédit. Un système suivi de citations textuelles, d'analyses démonstratives et de renvois exacts permet de vérifier par soi-même et d'apprécier sur pièces. Au fait, l'historien n'est qu'un magistrat instructeur ou un juge en première instance; le vrai juge, ce doit être le lecteur. Nous nous sommes fait un devoir de le respecter; nous cesserions de nous estimer, si nous étions homme à le surprendre.

Dans un travail de cette nature, il y a un écueil difficile à éviter. L'historien qui étudie des faits lointains manque souvent d'informations; il réunit à grand-peine les faits certains et les témoignages qui les confirment; ce n'est qu'à force de patience qu'il peut rétablir la trame de l'histoire. L'historien qui s'occupe des faits actuels n'a pas à souffrir de la même pénurie; il est en quelque sorte inondé et le lecteur curieux exige d'amples informations. Cependant il y a mesure en tout. Si l'abondance des détails est nécessaire, elle doit être réglée avec une juste proportion, de manière à ne pas descendre aux particularités de la biographie ou aux curiosités de l'anecdote. Nous ferons en sorte que notre récit, toujours d'accord avec lui-même, également éloigné de la pâle sécheresse et de l'inutile abondance, se tienne dans de justes bornes.

On nous a reproché de n'avoir pas introduit, dans notre travail, un nombre suffisant de divisions. Continuateur de Rohrbacher et de Darras, qui procédaient diversement, l'un par livres et l'autre par paragraphes, nous n'avions pas, dans la suite de nos études, à introduire un nouveau plan. Dans ce nouveau travail, plus libre d'ailleurs, il nous sera facile, en gardant la division générale de livres, de partager chaque livre en plusieurs chapitres et de synthétiser, dans une table claire, tout l'ensemble de l'ouvrage. Tout en croyant l'ancienne critique peu fondée, nous ferons droit à une juste réclamation.

Au-dessus de ces questions de méthode, qui n'ont qu'une importance secondaire,

se pose la question capitale du jugement à intervenir. Le fait, en histoire, est, sans aucun doute, la base nécessaire, mais élémentaire de toute appréciation. En deçà et au delà du fait, il y a une ensemble de causes plus ou moins prochaines, d'effets plus ou moins immédiats, effets et causes dont l'estimation est indispensable à l'intelligence du fait. Puis, au-dessus du fait, des causes du fait et de ses conséquences, éclate le plan du gouvernement divin. Dieu agit, en ce monde, spécialement par l'Eglise et par les pontifes romains. La vocation des pontifes romains et l'économie générale de l'Eglise, se présentent, pour la vie d'un pape, comme l'explication suprême des choses et le mot décisif de toutes les énigmes.

Or, depuis la chute, il y a, dans l'homme, deux hommes et, dans le monde, deux cités. Dans l'homme, le bien et le mal se livrent une guerre perpétuelle; notre âme est le théâtre du combat et l'enjeu de la victoire. Dans le monde, les hommes suivant qu'ils appartiennent plus au bien ou plus au mal, se séparent en deux catégories: d'un côté, les enfants de Dieu, les disciples de Jésus Christ, les fidèles de la sainte Eglise; de l'autre, les esprits rebelles à la foi, les cœurs en révolte contre la loi, les âmes vendues au péché. Ces derniers, sans affecter entre eux, ici bas, une organisation positive, ont toujours une entente secrète et se lient volontiers par des pactes publics. Les premiers, ralliés sous les bannières pontificales, sont obligés de se défendre contre les séductions et les violences des sectateurs de Satan. Le Pape, chef de l'Eglise universelle, est le généralissime de l'armée de la foi; il est le porte-étendard de la vérité, de la vertu et de la justice. Par état, c'est le héraut du vrai, du juste et du bien; par vocation, c'est l'homme du grand combat entre Satan et les anges de la terre. Pourvu qu'il défende ces saintes causes, pourvu qu'il combatte sans jamais transiger, un pape est dans son rôle; et qu'il voie ou qu'il ne voie pas le triomphe, c'est toujours un triomphateur, d'autant plus victorieux qu'il est plus vaincu. Pierre est mort en croix, la tête contre terre: je ne vois pas que cette épreuve ait nui beaucoup à sa dynastie.

De notre temps, beaucoup d'hommes soi-disant sérieux ont porté, sur Pie IX, leur grave jugement et j'ai admiré pour mon compte, avec quelle ignorance frivole et quelle lamentable insuffisance. Dans nos journaux, par exemple, et je cite seulement l'opinion de ceux qui ne sont pas dépravés à plaisir, on nous a dit, à la mort du Pape, que c'était un homme bon, mais qui n'avait rien entendu à son temps et avait gouverné l'Eglise en Epiménide. Esclave de la curie romaine, suppôt des Jésuites, âme fermée à toutes les lumières et à tous les progrès de son siècle, voilà à peu près ce que ces grands esprits ont vu dans Pie IX. Même parmi les catholiques, un Montalembert et un Massimo d'Azeglio, pour ne pas citer les plus aveugles, vous diront que le Pape libéral aurait dominé et entraîné son époque, et que si sa fortune a tourné, c'est qu'après Gaète, il a emboîté le pas de la réaction. C'est dans les officines de la presse que luit maintenant la lumière d'en haut, et expliquer les choses par le fond, n'offre pas, à nos catholiques libéraux, une plus grande difficulté. Seulement, ces oracles produits, on ne comprend plus que Jésus-Christ se soit si mal expliqué dans l'Evangile; ou, s'il a suffisamment découvert sa pensée, on ne comprend pas que son Eglise, qu'il a promis d'assister tous les jours, ait si tristement perdu le sens de sa tradition. Quoi! il n'eût fallu que des réformes économiques avec un peu de laisser-aller politique, pour mettre la papauté à la tête du monde définitivement converti et Pie IX n'a pas même eu l'esprit de comprendre qu'à si peu de frais il achevait l'œuvre de l'Evangile. Pour nous, en présence de ces journalistes arrogants et de ces catholiques sans foi, nous préférons, et de beaucoup, la brutalité de l'impie.

L'existence historique de la papauté offre de moins faciles mystères et nous illumine de plus hautes clartés. De saint Pierre à Pie IX, je ne vois guère, sur le trône pontifical, que des lutteurs, et aux termes de cette lutte, je ne vois guère que des victimes. Cette idée d'un

Pape convertisseur pacifique, n'est qu'une étrangeté si ce n'est pas un contre-sens. La Chaire de Saint-Pierre est un autel; sur cet autel, le monde a toujours immolé nos pontifes.

De Néron à Constantin, les papes sont martyrs de l'omnipotence des Césars; de Constantin à Charlemagne, ils sont martyrs de la barbarie savante de Byzance et de la barbarie inculte de l'Occident; de Charlemagne à François I^{er}, ils sont martyrs de la féodalité et de l'empire allemand; de François I^{er} à Louis XVI, ils sont martyrs du césarisme renaissant dans l'absolutisme royal; depuis 89, ils sont martyrs de la Révolution, qui s'approprie, sous le couvert de l'Etat, l'absolutisme des rois absolus et des Césars autocrates. Quand je dis martyrs, je veux dire témoins de Jésus-Christ, dépositaires, interprètes, et vengeurs de l'Evangile, souvent jusqu'à l'effusion du sang. L'effusion du sang est le lustre de leur gloire et la marque de leur puissance.

Dans cette lutte séculaire des passions contre Rome, l'objet final et intentionnel de la persécution, c'est l'anéantissement de la papauté. Les puissances rebelles réclament, pour les individus, une liberté de penser, de dire et de faire, qui anéantisse le ministère ecclésiastique en révélant l'homme des droits de la libre-pensée; et pour les sociétés, une omnipotence qui asservisse l'Eglise et l'annihile par son asservissement, faisant de l'Etat la société suprême qui conduit l'homme à sa fin. Ces deux revendications criminelles se traduisent, d'un côté, par les hérésies et le soi-disant affranchissement de la raison; de l'autre, par les schismes et par l'Etat sans Dieu; de part et d'autre, on ne va au but que par la violence.

De Pie VII à Pie IX, c'est le caractère spécial et très déterminé de l'insurrection des puissances contre le Saint-Siège. La guerre au pape, le pape précipité de son trône, le pape mis en prison, le pape ayant l'échafaud en perspective, l'histoire offre ce spectacle depuis un siècle, et si la hache révolutionnaire n'a pas frappé les têtes pontificales, il y a gros à parier que nous n'en sommes pas loin. La tête d'un pape roulant abattue sous les yeux du monde, peut-être satisfait: on ne peut se dissimuler que ce ne soit l'issue probable de la civilisation antichrétienne. C'est la croix du Calvaire qui se redresse à l'autre extrémité des temps.

Mais ce crime, pour nous, c'est le triomphe. Le meurtre d'un pape, c'est la marque souveraine de l'impuissance des portes de l'enfer; c'est, pour l'Eglise, l'aurore des grands jours. Dès longtemps, l'incrédulité, le sophisme et la haine du nom chrétien se sont bercés de l'espoir que la papauté tomberait sous leurs coups; à chaque pape mort, ils ont dit que c'était le dernier. Mais rien ne se fait plus vite qu'un successeur de saint Pierre; et la Chaire apostolique, toujours persécutée, mais toujours fidèle, réalise cette admirable prophétie de Tertullien: "Ses blessures sont ses conquêtes; elle ne reçoit pas plutôt une plaie qu'elle ne la couvre par une couronne; aussitôt qu'elle verse son sang, elle acquiert de nouveaux lauriers; elle remporte plus de victoires qu'elle ne souffre de violences."

Ce caractère général des pontificats, mis hors de conteste, ce qu'il faut admirer le plus dans les papes contemporains, c'est, avec l'intégrité de la vertu, l'intrépidité de la doctrine. Nous ne manquons pas, dans l'Eglise, de cœurs mous et d'esprits faibles, toujours prêts à conseiller le silence et à prêcher les tempéraments. Jésus-Christ a dit: "Allez, enseignez toutes les nations"; ils disent: "Ne bougez pas, taisez-vous." Le symbole est certainement l'expression dogmatique de la vérité révélée; mais ce qu'ils trouvent de mieux, c'est de l'écouter et de le voiler. Le Décalogue est certainement la loi morale de la vertu surnaturelle; mais ce qu'ils trouvent de mieux, c'est de n'en pas presser l'application et de mettre la sourdine aux préceptes divins. Quand le pape se dispose à parler, ils le conjurent, en gens sages, de permettre qu'ils lui mettent, aux lèvres, la porte de l'opportunisme; quand le pape se dispose à agir, ils lui baissent les pieds pour lui lier les mains. Un pape-momie, voilà leur idéal. Mais ces gens-là ne sont pas chrétiens ou, s'ils le

sont, ils ne connaissent pas le premier mot de l'esprit de l'Eglise. La vérité est notre force; la dire toujours, à temps ou à contre-temps, c'est le devoir et l'honneur des papes. La grandeur d'un pape se mesure à la quantité de vérité qu'il a donnée au monde. Cette vérité, donnée au monde par les papes, c'est celle dont il a été dit: *Manet in aeternum*.

Etre en butte à la persécution, guerroyer vaillamment contre l'impiété révolutionnaire, dire la vérité avec une confiance intrépide: ce sont les traits généraux des papes contemporains et nous les trouverons fortement accusés dans Pie IX.

Nous trouverons aussi Pie IX fidèle à la sollicitude de toutes les églises. Les Etats pontificaux, même quand ils ne sont pas arrachés en tout ou en partie, ne forment sur la carte d'Europe, qu'un très petit Etat. "C'est néanmoins, dit Crétineau-Joly, vers le souverain de ce petit royaume que les yeux du monde entier sont dirigés; c'est à lui que l'on s'adresse de l'Orient et de l'Occident, à lui que l'on a recours dans les joies et les peines de la vie; c'est lui qu'on consulte, qu'on aime, qu'on bénit, et que de tous les coins de la chrétienté on salue du doux nom de père. La paternité universelle dont il est le représentant apparaît si tendre et si indiscutable, que les séparés de la Communion romaine se font honneur de lui accorder ce titre. Par cette concession volontaire ils semblent indiquer que le jour n'est pas éloigné où il n'y aura, selon le vœu de l'Evangile, qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur." Pie IX, par ses malheurs et par ses vertus, par sa bonté et par sa grâce, a contribué plus que personne à cette réconciliation des âmes et à cet apaisement des croyances. Nous verrons, par quelles négociations et par quelles œuvres, il en a préparé ou commencé l'accomplissement.

Nous le trouvons également fidèle au souci des écoles et à l'amour des pauvres. Nous le verrons protéger les arts, les sciences, les lettres, les métiers: il y a, dans ce pontife, du Léon X et du Périclès. On dirait qu'il a eu sans cesse sous les yeux cette belle parole de son bienfaiteur Pie VII: "Les belles-lettres sont de l'argent pour le peuple, de l'or pour les nobles, des diamants pour les princes."

Nous verrons enfin se dresser, contre sa mémoire, l'éternelle question du pouvoir temporel et du bon gouvernement. Ces papes qui ont été les créateurs de la civilisation, les thaumaturges de tous les progrès, il y a aujourd'hui une race de petits rhéteurs et d'avocats, de rois et de tribuns qui veut leur apprendre à gouverner leur petit peuple. On a voulu asséoir le monde moderne sur des idées fausses, sur des lois funestes, sur les principes destructeurs de l'ordre social, sur une corruption constitutionnelle qui nous voue à décadence irrémédiable, et l'on fait un crime aux papes de s'en tenir strictement à l'Evangile qui seul peut nous sauver. Nous instruirons ce grand procès. Nous verrons les sociétés secrètes, la diplomatie, les armes battre en brèche et, à la fin, renverser pour un temps le principat civil des pontifes romains. Nous ne dirons ici qu'un mot de ce triste attentat.

Lorsqu'en 1814, les Légations et les Marches furent restituées à Pie VII, il ne faut pas croire que le grand cardinal Consalvi ait négligé les réformes politiques et économiques. On voit, au contraire, dans ses *Mémoires*, qu'il voulait profiter de ce second rétablissement pour couper court à tous les abus et procéder vigoureusement à une régénération. Afin de faire naître des fruits et des fleurs dans le champ du père de famille, on tenta les patriciens par la perspective de nouveaux avantages, la classe bourgeoise par l'appât de fortunes plus rapides menant tout naturellement à la noblesse, les artistes par l'espérance de plus nombreux débouchés, les ouvriers et les indigents par un travail facile et rémunérateur. Tous ces plans, dont le cardinal était fier de reporter à son maître le mérite de l'invention et la gloire de l'exécution, vinrent échouer en essais stériles. Les combinaisons les plus sages de Consalvi se heurtèrent contre l'aveuglement de la routine et les complications de l'opinion. Le ministre dut s'arrêter devant le préjugé que nous avons vu,

depuis, les ennemis de la papauté tourner contre l'Eglise. Les projets de restauration n'ont laissé de trace que dans le portefeuille de Consalvi et dans les épigrammes des Romains, soupirant après le progrès, mais l'éloignant toujours de Rome.

Le congrès de Vienne avait inauguré, pour les peuples, l'ère des constitutions et appelé chaque nation à s'occuper du régime intérieur des nations voisines. L'Etat pontifical ne pouvait, sous ce rapport, ressembler aux autres peuples; il fallait, comme on l'a très bien dit, que les deux pouvoirs y fussent unis dans la personne du pape, pour être séparés ailleurs et assurer partout, avec un juste équilibre des pouvoirs, une limite et un contrôle à la souveraine puissance. Les diplomates ne comprirent pas cet état à part des pontifes romains; ils se mirent à couvrir des projets de réformes, à donner des avis qu'on ne leur demandait pas, et, enfants d'obéissance, à vouloir commander dans la maison d'autrui. A leur exemple, les esprits tourmentés du désir d'innover chez les autres et de se créer des chimères de perfection dénoncèrent, à la ville et au monde, les abus qu'ils croyaient avoir remarqués en traversant l'Italie en poste. Les papes gémissaient de cette manie dont étaient travaillés même des ambassadeurs catholiques, qui, pour s'établir à peu de frais une réputation de sagacité et d'indépendance, ne craignaient pas de tracer, de l'Etat pontifical, un tableau de triste fantaisie. Sachant admirablement le fort et le faible de l'Europe et de Rome, ils s'armaient avec juste raison du ridicule que la diplomatie infligeait à la tiare. Plus d'une fois même avec des paroles d'une douce fermeté, ils firent rougir de leurs erreurs, certains ministres étrangers, qui, sur la foi d'un petit nombre de mécontents, avaient calomnié le gouvernement du Saint-Siège. Nous verrons ces calomnies engendrer des catastrophes.

Le peuple romain ou soi-disant tel, il faut le dire à sa honte, donna en plein dans ce panneau. Le progrès, mot séducteur et trompeur, était le mot d'ordre des sociétés secrètes; il devint la consigne de tous les gobe-mouches, prélats ou marchands, nobles ou moines, prêtres ou bourgeois. Leur incurable *far niente* s'était refusé aux justes réformes; ils firent, de leur lâche orgueil, un crime aux papes. Parce que rien de sérieux, rien de stable ne pouvait être tenté, et surtout réalisé avec de pareils éléments, ce fut le tort des vicaires de Jésus-Christ. Les Romains ont aimé sous tous les siècles à être à l'égard des papes, ce que les Juifs furent envers Jésus-Christ. Le vicaire n'a pas été plus ménagé que le Dieu. La préférence accordée à Barrabas sera même pour les fanatiques de l'unité italienne une tentation des plus agréables et ils paraîtront s'inquiéter fort peu de voir l'alliance méconnue se briser comme la verge du prophète. Les papes n'ignoraient pas que leur peuple, pour avoir le droit éternel de se poser en victimes, se cantonnera dans la poésie de sa mendicité et s'en prendra au monde entier d'être condamné à vivre de l'existence qui lui est douce, et dans l'atmosphère dont personne ne saura jamais l'arracher.

Nous verrons, à la fin, le résultat de cette conjuration d'inertie et d'ineptie. Nous verrons le Piémont suivre en Italie, l'esprit d'usurpation et de conquête. Nous le verrons fouler aux pieds le droit des gens, pour dépouiller le Pape des Etats, dont il est, depuis mille ans, le souverain légitime, et fouler aux pieds le droit de la liberté religieuse pour renverser la constitution de l'Eglise catholique dont le Pape est le chef. Nous verrons aussi Pie IX soutenir courageusement, jusqu'à son dernier soupir, cette cause du droit et de la liberté, salut et honneur de toute civilisation.

Aujourd'hui encore, le monde en est là. Le pouvoir temporel des papes a été l'objet d'un attentat provisoirement victorieux, le pouvoir spirituel des papes est, par suite, en butte à une conspiation qui se flatte de mettre la main sur l'Eglise et d'enchaîner les papes, sinon de détruire la Papauté. Le Pape défend l'autorité divine et les droits sacrés de la Sainte Eglise; il les défend contre les Frédéric et les Barberousse italiens; absolument comme les Grégoire, les Inno-

cent, les Alexandre, les défendaient, au moyen âge, contre les Barberousse et les Frédéric d'Allemagne. La situation est la même, les principes engagés sont les mêmes : la lutte séculaire des Guelfes et des Gibelins se poursuit, et la seule différence qui la signale, c'est que les Hohenstauffen, au lieu de venir d'au delà des Alpes, viennent d'en deçà, de Naples ou du Piémont.

Les papes de Rome, provisoirement foulés, sortiront de cette lutte en vainqueurs : c'est notre espoir. Défenseurs de l'Eglise, ils sont encore les défenseurs de la liberté et de l'indépendance de l'Italie. Et si le monde n'est pas voué à un irrémédiable despotisme ; si Dieu n'abandonne pas son Eglise aux fureurs de l'Antéchrist, nous verrons encore une fois, les papes procurer, par la défense de l'Eglise, la régénération du monde. Encore une fois, la barque de Saint Pierre portera les destinées de la liberté.

Pour le moment, la papauté, civilement amoindrie, profite de la liberté qui lui reste pour combattre les erreurs les plus subtiles de notre temps et opérer les réformes morales d'où sortent, tôt ou tard, les réformes sociales et les réparations politiques. Et tout mort qu'il est, Pie IX combat encore pour l'Eglise de Jésus-Christ, dans la personne de son successeur.

II.—A ces considérations nécessaires, nous devons ajouter, pour le salut des âmes et la paix publique, la proscription d'une erreur qui s'est appelée elle-même le *catholicisme libéral* et qui, depuis le concile du Vatican, par des habiles transformations non moins que par ses insidieuses doctrines, est devenu une pierre de scandale.

Le catholicisme libéral n'a point pour objet, d'ouvrir, comme on l'a fait depuis l'ère apostolique, l'Eglise à ceux du dehors ; il se propose, au contraire, d'accommoder aux idées, aux préjugés, aux goûts, aux faiblesses, aux passions des dissidents, le symbole de l'Eglise et sa loi sainte.—En ajoutant, au mot catholicisme, l'épithète de libéral, les catholiques libéraux entendent certainement dire quelque chose que le mot catholicisme tout seul n'exprimerait pas suffisamment à leur gré : Ou ils veulent lui annexer quelque chose qui lui manque, ou ils veulent lui ôter quelque chose qui le gêne ; dans les deux cas, qu'ils le veuillent ou non, ils se posent en réformateurs du catholicisme. Il y a, dans leur prétention, un germe d'hérésie et une semence de schisme.

Dans son attitude actuelle, du moins en France, le catholicisme libéral est une transformation spontanée et adroite de l'ancien gallicanisme ; ce que le gallicanisme était *en théologie*, le catholicisme libéral l'est *en politique* : l'un et l'autre, sont, dans l'Eglise, dans l'Etat, la doctrine de la révolte, la formule *infinitésimale* de l'anarchie. Mais si infime que soit la dilution, le poison y est, plein d'affinité pour les poisons de toutes les autres erreurs et plein de réactifs contre la diffusion des saines doctrines.

Il serait facile d'établir la genèse de cette idée fautive ; mais pour ne pas remonter plus haut, nous mettrons son berceau sous le règne de Louis-Philippe, lorsqu'on réclamait la *liberté comme en Belgique*. Sous Napoléon III, cette confusion de principes servit contre l'Empire, dont elle exprimait d'ailleurs toutes les illusions, pour revendiquer les libertés constitutionnelles du parlementarisme ; parmi les libéraux qui en faisaient usage, il y avait des catholiques de marque, et, pour accroître leurs forces, ils imaginèrent, en lui prêtant leurs idées puériles, de se faire de l'Eglise un bélier pour le combat. Aux congrès de Malines, la fraction catholique du libéralisme essaya vainement de faire prévaloir, sans les trop déterminer, ses théories de promiscuité doctrinale. A la veille du concile, le catholicisme libéral, par des trames souterraines et des allures factieuses, s'éleva avec force contre la définition éventuelle de l'infailibilité pontificale : encore un peu, et comme après Rimini, la chrétienté se fût étonnée d'être devenue libérale sans le savoir. Depuis le concile du Vatican, cette erreur séditionnaire est devenue, en Allemagne, une *secte* ; en France, un *parti* politique ; en Italie, une intrigue et une tyrannie.

Par un tour habile, qui n'a pas été

suffisamment remarqué, les esprits rétrogrades des gallicans, tous ralliés au catholicisme libéral, ont abandonné le terrain de la théologie, et leurs représentants les plus en évidence, prêtres ou laïques, sont devenus à peu près tous des hommes politiques, des préfets, des députés, des sénateurs, et, de plus en plus des sectaires.

Plusieurs d'entre eux ont rendu et rendent encore, à l'Eglise, des services plus éclatants que solides. Mais, à couvert sous leurs services, réels ou illusoire, ils propagent leurs fausses et funestes doctrines. Au milieu de ces mouvements, l'erreur est peu à peu sortie du vague ; elle a même, croyons-nous, suffisamment accusé ses contours, pour qu'ils soient permis de la saisir, de la caractériser brièvement et de la frapper avec une décision victorieuse.

Il est vrai, si nous prêtons l'oreille aux clameurs des catholiques libéraux, tantôt, le catholicisme libéral n'existe pas ; tantôt il existe, mais aussi recommandable par l'intégrité de son orthodoxie que par l'éclat de ses œuvres et la ferveur de son dévouement.

D'un autre côté, si nous interprétons, comme les catholiques libéraux, les paroles de Pie IX, tantôt le pontife, d'après eux, *n'a point parlé* ; tantôt, s'il a parlé, ce n'est pas contre eux personnellement, mais *dans un sens absolu*, et, comme on dit vulgairement, pour ne rien dire.

On a déjà fait observer que ces échappatoires rappelaient l'ancienne stratégie du gallicanisme et du jansénisme. Nous avons pensé que, pour déjouer ces ruses et prévenir les effets de la séduction, il fallait imiter ce qui se fit alors si heureusement contre ces deux erreurs. Le jansénisme avait été ramené, par un docteur de Navarre, à cinq propositions ; le gallicanisme s'était réduit lui-même à quatre articles. Nous croyons que toutes les déclamations, éloquentes si l'on veut, des catholiques libéraux, peuvent se condenser dans *trois erreurs fondamentales*, déjà condamnées par le *Syllabus*, erreurs qui, dans le sens où nous les présentons, sont certainement contraires à la foi, constituent ce que l'on appelle en théologie une erreur dogmatique, appellent la réprobation de toute âme chrétienne et provoquent les foudres de la Chaire apostolique.

Lorsqu'on touche à ces questions, les ennemis de la vérité essaient d'escamoter l'assiette du camp : ils crient à l'ancien régime ; ils excitent contre l'Eglise, la passion révolutionnaire ; ou, incidemment sur les formes, ils adjurent qu'on les délivre enfin de l'injure et de la calomnie. Pour écarter ces frivoles subterfuges, nous déclarons mettre, ici, hors de cause, l'état des terres et l'état des personnes, tels qu'ils existent, en vertu du Code civil. De plus, nous laissons de côté les personnes que nous estimons louables et dont les intentions sont droites. Nous n'avons certainement, en eux, ni ennemis, ni adversaires ; nous voyons simplement des frères qui s'égarèrent et qui en égarent d'autres. Eclaircir les idées, écarter les notions vagues et téméraires, ce n'est certainement pas une inspiration de haine. Nous ne voyons, dans l'espèce, que des doctrines, et c'est seulement la doctrine de vérité que nous voulons faire prévaloir.

Nous accusons donc les catholiques libéraux de trois erreurs dogmatiques : 1. Erreur, parce qu'ils acceptent l'*Esprit de Révolution* comme un ensemble de dispositions législatives qu'un Suger ou un Charlemagne aurait pu édicter ; 2. Erreur, parce qu'ils enferment l'Eglise et l'Etat dans des cercles juxtaposés, mais qui ne se touchent que par leur frontière ; 3. Erreur, parce que reconnaissant à l'Etat un droit constituant absolu, sans contrôle ici-bas, ils le laissent maître de régler à sa guise les formes politiques et les conditions de la vie sociale, ou ne tenant aucun compte du droit divin de la Chaire apostolique.

Nos catholiques libéraux disent d'abord, qu'en mettant de côté les *erreurs et les crimes*, ils acceptent l'*Esprit général*, ils proclament, comme les libéraux purs, le *véritable esprit* de la Révolution. Les dispositions législatives, les principes sociaux, l'Islam de la Révolution avec ses libertés, ils les acceptent sans réticence. Les *faits*, ils peuvent les repousser, mais les *idées*, ils les proclament, bien qu'elles constituent le fond même

de l'antichristianisme et visent à remplacer l'Evangile. Cela se trouve dans leurs livres, dans leurs discours, et il ne serait pas difficile d'en administrer largement la preuve.

Les catholiques sans épithètes ne raisonnent pas ainsi. A leur avis, les excès et les crimes de la Révolution sont la conséquence nécessaire de ses principes. Ni dans ceux qui l'ont préparée, comme Voltaire et Rousseau ; ni dans ceux qui l'ont accomplie, comme Mirabeau, Robespierre, Barras, Napoléon ; ni dans ceux qui en tirent les conséquences dernières, comme les radicaux et les communistes, vous ne trouvez rien qu'un catholique puisse accepter sans forfaire à sa foi et blesser la conscience. La révolution est beaucoup plus religieuse que politique ; ou plutôt, dans la politique, on ne poursuit que la religion, et une rage d'antichristianisme anime un parti nombreux à la subversion de toutes les croyances. Dans son idée génératrice, la Révolution est, avec toutes les passions de l'homme, surtout avec la cupidité, la sensualité et l'orgueil, un misérable compromis. Dans son évolution, elle n'a jamais su que tromper et corrompre, assassiner et voler. Depuis 89 jusqu'à présent, dans toutes les contrées du monde où elle a pu agir, c'est la même prostitution impudente de raison ; c'est la même contrefaçon des principes de justice et de vertu. Aucun élément de bien ne soulage l'œil de l'observateur ; c'est le plus haut degré de corruption connue : c'est l'essai, sur la terre, des projets de Satan. Dans l'enfer, nous ne voyons qu'un crime, une insurrection diabolique contre la constitution de la société et l'institution surnaturelle de l'Eglise. Le naturalisme révolutionnaire est professé par deux écoles : l'une *politique*, parce qu'elle s'occupe davantage des formes de gouvernement ; l'autre *socialiste*, parce qu'elle s'attache plutôt à changer les conditions de la vie sociale. Dans les deux écoles, on préconise également les aberrations de l'orgueil humain dans ses révoltes contre la loi divine. Dans les deux écoles, le principe révolutionnaire se ramène toujours à ces deux points : 1. Mettre les prétendus droits de l'homme, civilement, en dehors de l'autorité de l'autorité de Dieu ; 2. Organiser la Société de manière que le citoyen, affranchi de l'ordre surnaturel et soustrait à l'Eglise, vive à son gré et sans faute morale, quoi qu'il fasse. D'après ce système, la société civile forme tout l'ordre des institutions humaines ; la religion est affaire privée ; le Pape et les évêques comme corps d'institution divine, en droit, n'existent, pour l'Etat, qu'autant qu'il lui plaît de le souffrir.

On ne pourrait même pas considérer la Déclaration des droits de l'homme une simple hypothèse, comme une théorie plausible de l'ordre social. La Déclaration et la Révolution, qui essaie de l'appliquer, sont une hérésie, même aux yeux de l'Ecole ; elles ont été d'ailleurs maintes fois frappées par la sainte Eglise ; et l'on ne peut, sans déroger aux enseignements du Saint-Siège, accepter l'esprit de la Révolution.

On ne peut accepter davantage l'affirmation de deux sociétés parallèles, réciproquement indépendantes, cheminant séparées par la ligne des asymptotes, se rapprochant ou s'éloignant au gré des parties, pleinement maîtresses sur leur terrain et ne résolvant le problème d'un parallélisme harmonique que par la liberté. Affirmation que couronne cette phrase creuse, si elle n'est pas un contre-sens. "La liberté, c'est la paix."

La liberté, c'est la paix, lorsque la liberté est enfermée dans un cercle défini par un droit souverain ou dans deux cercles ayant un même centre ; mais lorsque la liberté s'exerce dans deux cercles qui ne se touchent que par un point de leur circonférence, la liberté, c'est la discorde, c'est la guerre, c'est l'anarchie, c'est le monde livré à la contention des passions souveraines et réalisant le mot du poète latin : *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi*.

Les deux sociétés spirituelle et temporelle sont certainement distinctes par leur origine, leur objet et leur but ; mais elles doivent être nécessairement unies et unies par un lien de subordination.

L'Etat dans le droit catholique ne peut être ni séparé, ni indépendant ; il est

soumis à Dieu qui lui impose sa loi dogmatique et morale ; il est soumis à Jésus-Christ qui lui impose l'obligation de respecter son Evangile et son Eglise ; par suite, il est soumis à l'Eglise et à l'Evangile, et cette double soumission à l'Evangile et à l'Eglise n'est que la forme sociale de sa soumission à Jésus-Christ et à Dieu.

L'Etat soustrait à l'Evangile est un état de pure nature ou plutôt de nature impure, un état hérétique, tombé bientôt dans la dissolution du paganisme.

L'Etat soustrait à l'action morale de l'Eglise n'est plus qu'un état étranger à la religion révélée, un état schismatique, bientôt, par la force des choses, un état persécuteur.

L'Etat laïque, comme on l'appelle, par un euphémisme trompeur, l'Etat jouissant de sa liberté dans une indépendance absolue, ne pratiquant l'union avec l'Eglise qu'au gré de ses fantaisies, de ses passions, de ses illusions ou de son despotisme, c'est peut-être l'Etat catholique libéral, mais ce n'est pas chrétien et c'est, tôt ou tard, l'Etat athée.

Parler de juxtaposer l'Eglise et l'Etat, c'est oublier les principes du Christianisme, réduire à la condition naturelle la société civile, exclure l'ordre de grâce et entrer dans la grande conspiration ourdie, depuis trois siècles, contre l'Eglise de Dieu. Mais comment des catholiques, des prêtres et des évêques peuvent-ils s'abuser à ce point ? Tant qu'il y aura une religion constituée, parlant au nom de Dieu et enseignant qu'il y a pour l'homme une autre vie, une autre patrie, d'autres biens que les biens, la patrie et la vie de l'état présent, les intérêts matériels seront *forcément subordonnés* à ceux de la vie à venir ; et la recherche, la poursuite, la jouissance des choses terrestres devra être réglée, modérée, arrêtée plus ou moins, en mille circonstances, par les exigences absolues de la vie religieuse. Parler autrement, c'est porter préjudice à l'ordre civil lui-même. Aussi est-il remarquable que la société politique est agitée par toutes les passions et à la merci de toutes les aventures, depuis qu'en se séparant de l'Eglise, elle a voulu pourvoir à la solidité des trônes et à l'indépendance des citoyens. Ce qu'elle a fait n'a qu'un nom possible, c'est le gâchis, et qui sait si ce gâchis n'est pas le prélude des dernières catastrophes ?

En séparant l'Etat de l'Eglise, on attribue, à l'Etat, ici-bas, un droit constituant, certain et souverain. La majorité des électeurs élit le député, la majorité des députés fait la loi : la loi fait la justice ; et le pouvoir exécutif, émanation de la Chambre des représentants, n'a, pour faire justice, qu'à appliquer la loi. La force prime le droit, le nombre prime la vérité. Ne parlez plus ni de Dieu, ni de Jésus-Christ, ni de l'Eglise ; ne parlez plus ni de vérité, ni de vertu, ni de justice, ni de conscience, ni d'honneur. Des votants, une boîte à scrutins répétés ; voilà la solution du problème social, le *Thabor moderne*, le *Sinaï* du nouveau monde.

Dans l'ordre politique, cette théorie, qui dispense le député de raison et le pouvoir de conscience, peut aboutir également à la république, à la monarchie constitutionnelle ou à l'empire résarrien. La république est sa forme la plus naturelle ; la monarchie constitutionnelle est une garantie contre l'instabilité des institutions républicaines ; l'empire avec sa trique est le frein nécessaire des passions qu'attise la république et que la monarchie parlementaire ne sait pas dompter. Mais, du moment qu'on admet cette souveraineté absolue du peuple parlant par le suffrage universel, se rallier à la république, à la monarchie constitutionnelle ou à l'empire, ce n'est qu'une affaire de circonstance. Ce sont trois formes du même principe, trois effets de la même cause, trois applications de la même loi. Il n'a, à l'encontre, que le pouvoir chrétien.

Dans l'ordre social, cette théorie de l'Etat, souverain absolu, proclame les libertés de pensée, de conscience, de presse et de culte, mais elle les proclame plus qu'elle ne les respecte. Car la pratique de ces libertés, anti social au premier chef, ferait de la société civile, un *pandemonium* ; aussi, le pouvoir, qui les proclame en principe, les restreint toujours en fait, et plus il leur accorde de

latitudes licencieuses, plus il doit par après les restreindre avec vigueur. Les gouvernements les plus libéraux ont toujours abouti aux pires despotismes.

Cet aboutissement est sensible surtout à l'égard de l'Eglise. Les gouvernements libéraux posent, comme un Islam indiscutable, les libertés de pensée, de conscience, de presse et de culte, libertés que la religion contredit et que l'Eglise repousse. Une fois établi cet ordre de libertés antichrétiennes, le pouvoir doit le faire respecter; et comme l'Eglise repousse ces libertés qui sont la négation de son magistère, le pouvoir, pour défendre l'ordre libéral, persécute l'Eglise. Au nom de la liberté, on tient le Pape et les évêques en prison; au nom de la liberté, on ôte à l'Eglise ses séminaires, ses écoles, ses églises et ses convents; au nom de la liberté, on tue. Les libertés parlementaires et le régime libérateur sont comme Mahomet: "Crois ou meurs."

Dans la pensée des législateurs libéraux, ils ne s'agit pas de rendre les hommes ni plus libres, ni entièrement libres; il s'agit simplement de leur accorder les libertés qui favorisent les passions et de leur refuser les libertés qui mèneraient à la vertu. Et si vous me dites qu'un libéral peut être catholique, je dirai que c'est un fou qu'il faut plaindre ou un coupable qu'il faut punir. Non, non, un libéral n'est pas et ne peut pas être un catholique; c'est un athée, honteux de ses doctrines, qui marche à ses fins par l'hypocrisie. Un libéral, même se disant catholique, c'est par la force des choses et la nécessité de son principe, un ennemi de Dieu et de Jésus-Christ, de l'Eglise et du souverain Pontife.

A ces idées sur la révolution française, sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, sur la réorganisation autonome de la société civile et politique, les catholiques libéraux joignaient autrefois leurs idées sur la constitution de l'Eglise. Ces quatre séries d'idées étaient comme les quatre articles de leur *Credo*, les quatre chapitres fondamentaux du libéralisme catholique, le *Schibboleth* de la secte. On a vu, au concile du Vatican, par l'introduction proposée de 89 dans l'Eglise, par la revendication de l'aphorisme: *L'Eglise libre dans l'Etat libre*, par le vœu de la décennalité des conciles, surtout par la guerre acharnée, illicite et indécente qu'ils firent au projet de définition de l'infailibilité, combien ces grands esprits ignoraient la constitution divine de la sainte Eglise. Le concile a défini l'infailibilité du pape parlant *Ex cathedra*; il a frappé d'anathèmes les erreurs contraires, et écarté, par voie de préférence, toutes les innovations irréflechies que voulaient introduire dans l'Eglise les catholiques libéraux. Les catholiques libéraux de France se sont soumis, comme ils le devaient, à peine d'hérésie, mais, des trois autres erreurs, ils n'ont rien rétracté; et comme si la définition de l'infailibilité n'avait été pour eux qu'une défaite personnelle, ils n'ont obtenu qu'avec plus d'ardeur leurs idées révolutionnaires et se sont ainsi dérobés, sur le terrain de la science sociale, aux conséquences obligatoires de la définition dogmatique.

Nous en sommes là. Des erreurs pleines de malice, enveloppées d'hypocrisie, travaillent à pervertir le peu de bons chrétiens qui nous restent; cela se fait, au vu et su de tout le monde, avec une habileté perfide; et, quoique Pie IX ne laisse pas échapper la moindre occasion de flétrir ces erreurs, les catholiques libéraux de France ne laissent pas passer la moindre occasion de les professer.

En apparence, pour expliquer, dans la réalité, pour embrouiller les choses, les escamoteurs du parti ont fait force passes avec les mots de thèse, d'antithèse, d'hypothèse et de synthèse.

La thèse, c'est la vérité absolue, c'est le droit absolu, exclusif, inéluctable de la vérité révélée de Dieu, par Jésus-Christ à son Eglise.

L'antithèse, c'est la vérité égale du pour et du contre, le droit égal de toutes les opinions à s'exprimer, de tous les cultes à se professer au plein soleil de la vie sociale, sous l'égalité protection de l'Etat.

L'hypothèse, c'est le fait, provisoirement réputé nécessaire, d'une société constituée sur le principe de l'indifféren-

tisme, l'Etat salariant ou ne salariant pas les cultes mais atteignant toujours par sa police leur soi-disant libre et publique profession.

Enfin la synthèse, ce serait la mise en application de la thèse orthodoxe, par conséquent l'élimination de l'antithèse et la disparition de l'hypothèse.

Les catholiques libéraux ne l'entendent pas ainsi. Dans une sagesse qu'ils ne se lassent pas d'admirer, ils tiennent la thèse pour vrai, mais impossible; l'antithèse pour fausse, mais socialement admissible; l'hypothèse pour nécessaire, comme conséquence de faits inéluctables; et la synthèse comme une chose désirable sans doute, mais pour le moment chimérique, dangereuse, ou, à tout le moins, téméraire, et de telle nature qu'il faut la dissimuler sous le couvert d'un prudent silence.

Nous autres, catholiques sans épithète, nous contredisons énergiquement les catholiques libéraux et leur résisterons avec toute la force des saintes doctrines. A notre humble avis, la thèse orthodoxe doit être suivie comme règle, sauf les tempéraments que comporte la prudence; l'antithèse impie doit être combattue dans la même mesure comme funeste en fait et non fondée en principe; l'hypothèse ne peut être subie que par crainte d'un plus grand mal et suivant les règles de la tolérance civile; et la synthèse, c'est la thèse. Nous tenons ceci pour un axiome. De plus, dans l'enchevêtrement des opinions, nous disons qu'il faut suivre en tous points et scrupuleusement, les règles de conduite tracées par le Saint Siège. Nous sommes persuadé, convaincu, certain que la piété filiale envers l'Eglise est une vertu qui préserve de toutes les erreurs et qui suffit, au besoin, à leur expulsion.

Ainsi, le lecteur le voit, devant les catholiques libéraux, nous n'amenons pas notre pavillon. Au contraire, au lieu de descendre à nous disculper, nous accusons avec plus d'énergie, très assuré que nous avons devant nous un corps d'erreurs et de ténébres qu'il faut, pour notre salut, exterminer.

On nous dit qu'il y a, parmi les catholiques libéraux, plusieurs évêques. Raison de plus pour élever la voix et crier cent fois plus fort. S'il le faut, nous ne nous bornerons pas à y mettre notre plume.

Le dépit a pu jeter dans l'erreur quelques prêtres ignares, jaloux et pleins d'orgueil; la dignité épiscopale, malgré son éminence, n'a pas mieux préservé ses titulaires que le sacerdoce. Eusèbe aussi était évêque, il n'a pas moins sympathisé avec toutes les erreurs de son temps et rempli de troubles, plus cruels que les persécutions, le berceau de l'Eglise. Macédonius et Nestorius aussi étaient évêques, ils n'en furent pas moins hérésiarques et ravageurs impies du troupeau du Christ. Jansénius aussi était évêque, il est même mort dans la communion de l'Eglise: son *Augustinus* a-t-il moins miné l'économie de la grâce et détruit parmi nous les mœurs chrétiennes. Fébronius aussi était évêque, il est même mort après avoir fait sa rétractation: *Liber singularis* a-t-il moins ressuscité le *Nomo Canon* de Plotius et et asservi partout au pouvoir civil la discipline de l'Eglise?

Nous croyons, pour les catholiques libéraux, les rétractations nécessaires. Nous n'incidentons pas sur des vétilles, nous ne contestons pas la sincérité des soumissions, nous ne mettons pas en cause la bonne foi, nous ne relevons pas, comme faits graves, la vente continue et clandestine de brochures semi-hérétiques. Mais nous demandons un *Liber retractationum*, explicite dans ses aveux, solennel dans l'éclat de ses douleurs. Autrement nous prévoyons que des exaltations d'Origène, des lettres d'Ibas et des disquisitions de Théodore de Mopsueste, (le lecteur mettra les noms propres) il naîtra je ne sais quels trois chapitres, dont les erreurs insidieuses viendront agiter les âmes. Autrement le mal que les catholiques libéraux ont fait sans le savoir, ne fera, sans qu'ils le veuillent, que grandir. L'arianisme s'était presque introduit dans l'Eglise par un adjectif augmenté d'un iota frauduleux; les hérésies de Nestorius et d'Eutychès étaient nées d'un substantif dénaturé par un accent; le Jansénisme avait germé comme

un cancer simplement dans un commentaire de saint Augustin, et le gallicanisme n'avait été qu'un rappel à la tradition. Le libéralisme, soi-disant édulcoré par le catholicisme, n'est que le mariage morgantique de la Révolution avec l'Eglise. L'Eglise ne peut pas plus épouser cette vivandière impie que Jésus-Christ ne peut faire alliance avec Béliar.

Si les catholiques libéraux n'abjurent pas leur libéralisme,—et par ce mot nous n'entendons pas seulement le parlementarisme, mais les idées sur la Révolution et sur les rapports de l'Eglise,—ces catholiques n'auront été que les théoriciens inconscients de la pire des sectes, les créateurs d'une hérésie qui, acceptant les droits de l'homme, le séparatisme social et l'athéisme révolutionnaire, sans se donner autrement couleur d'hétérodoxie, tiendra pour non avenue l'infailibilité pontificale et nous fera plus de mal que la grâce nécessitante de Jansénius ou le libre examen de Luther.

On nous crie, que l'heure n'est pas à ces discussions, et que c'est n'avoir aucun sentiment des convenances ecclésiastiques et des délicatesses chrétiennes, que de rouvrir l'arène des controverses. On dirait, dans les dernières années de sa vie, qu'il n'y a plus, à ses yeux, d'autres erreurs que celle-là et que la ménager c'est un crime. C'est qu'à son jugement, la société constituée d'après les idées de contrebande du catholicisme libéral, ce serait l'évacuation sociale de Jésus-Christ acceptée par l'Eglise, le commencement de la grande apostasie.

Que le lecteur ne s'étonne donc point de notre insistance contre ce libéralisme soi-disant orthodoxe. A notre humble avis, la lutte sans trêve ni merci, contre cet athéisme voilé, est la dominante et la caractéristique du pontificat de Pie IX. Depuis le xv^e siècle, sans doute, tous les grands papes ont été les adversaires clairvoyants et résolus de la révolution, mais ils ont dû proportionner leurs coups aux aspects changeants de ces hypocrites transformations. Au xv^e siècle, ils luttaient contre le libre examen de Luther et contre les mille sectes du protestantisme; au xviii^e, contre l'hérésie de Jansénius, l'absolutisme des rois et le libéralisme des évêques gallicans; au xviii^e, contre l'encyclopédisme et le régularisme, derniers termes de la révolte gallicane et de l'hérésie jansénienne. A partir de la révolution française, Pie VI est obligé de combattre ces mêmes erreurs venant à la spoliation de l'Eglise et à la constitution du clergé; Pie VII et Léon XII sont contraints de se défendre contre les assauts du libéralisme autocratique et parlementaire. Depuis 1830, date où émerge le projet d'une conciliation entre le libéralisme révolutionnaire et l'orthodoxie catholique, Grégoire XVI et Pie IX sont les antagonistes de cette impossible conciliation, le premier avec une sorte d'intransigeance, le second, après des concessions misérablement trahies. Elu comme pape libéral, Pie IX avait d'abord concédé tout ce qu'avait refusé Grégoire XVI, mais sans vouloir mettre en échec ni la souveraineté spirituelle, ni l'autorité temporelle des pontifes romains; c'est-à-dire sans rien concéder à la révolution. Le libéralisme acclama Pie IX, mais pour l'étouffer sous les fleurs. Au milieu de ces fleurs était caché le serpent libéral qui, par ses replis insidieux, voulait se rouler autour du Pontife pour lui arracher sa couronne et dominer la tiare. Quand Pie IX eut vu le dard du serpent, il se dressa dans sa majesté et depuis lors, jusqu'à son dernier soupir, il ne cessa de le frapper. Libéralisme couronné, libéralisme mitré lui faisaient également horreur, et comme pour lui prouver qu'il n'avait pas tort de les percer du glaive apostolique, les libéraux s'appliquèrent, les uns, à lui arracher le patrimoine de Saint-Pierre, les autres à vouloir le subalterniser dans l'Eglise. Précipité de son trône de roi, confirmé sur son trône de Pontife, Pie IX se refusa jusqu'au bout à la moindre concession, estimant que toute concession au libéralisme était une trahison de l'Eglise et une brèche ouverte contre la religion révélée. Tel est le grand sens du pontificat de Pie IX.

Il est de la plus haute importance que la postérité l'apprenne pour s'épargner de plus grands malheurs et préparer de sérieuses restaurations.

CONFÉRENCES

SUR LES LITANIES DE LA

TRÈS SAINTE VIERGE

OUVRAGE DANS LEQUEL ON TRAITE

1. De tout ce qui concerne le culte de Marie;—2. des saines doctrines qui doivent éclairer et orner l'esprit du chrétien;—3. des moyens de refuter les erreurs des ennemis de la sainte Vierge.

PAR LE P. JUSTIN DE MIECHOW,

Religieux polonais de l'Ordre des Frères Prêcheurs

TRADUIT PAR

M. l'abbé Antoine RICARD

Augmenté de conférences sur l'Immaculée Conception et de la traduction de la *Biblia Mariana* d'Albert le Grand.

Troisième édition française, traduction soigneusement revue et corrigée.

6 forts vol. in-8°. Prix: \$10.00

DE THEOLOGICIS DOGMATIBUS

DIONYSII PETAVII

Aurelianensis, e societate Jesu, nova editio notis ac dissertationibus Francisci Antonii ZACHARIE ejusdem societatis illustrata, quibus accesserunt selecta notæ

Adriani LECLERC aliorumque, necnon quædam recens editæ, accurante iterumque annotante

J.-B. Fournials, Can. Albiensi.

8 vol. in-4° à deux colonnes, reproduisant les 7 tomes in-folio de l'édition du P.

Zacharia, et terminés par une table générale des matières.

Prix \$25.00

Le livre des DOGMES THÉOLOGIQUES, traité de Dieu et de ses attributs, de la Trinité et de ses adorables perfections, des anges et de leurs propriétés, de la création et de l'ornementation du monde, de l'incarnation et du pélagianisme, de la loi et de la grâce, du pouvoir de consacrer et de la communion, de la puissance épiscopale et des lois ecclésiastiques, de la pénitence publique et de la préparation à la communion.

Le P. Pétau fait parler tous les Pères, mais dans un ordre admirable, avec une dialectique rigoureuse. Il embrasse d'un seul coup d'œil, dans l'unité d'une seule perception, tout ce que l'antiquité chrétienne renferme de plus solide et de plus capital sur chaque dogme révélé. Comme il n'avait pas moins étudié l'antiquité profane que l'antiquité sacrée, il fait déposer tour à tour l'histoire et la philosophie, les langues et l'archéologie, les sciences et les arts, et partout on trouve une grande sûreté d'érudition, la plus saine critique et une grande profondeur de raisonnement.

Mentionnons aussi la beauté de son style, qui a quelque chose de celui de Cicéron. "Peut-on rien voir de plus charmant, dit Richard Simon, que ce beau latin dans les matières les plus épineuses?"

Le Canada français

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

Comité de Professeurs de l'Université Laval

RELIGION, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, BEAUX-ARTS, SCIENCES ET LETTRES

VOLUME II.—ANNÉE 1889.

Le *Canada français* paraît tous les deux mois, par livraisons de 160 pages grand in-octavo, avec 48 pages de documents inédits sur le Canada. L'abonnement pour l'année est de \$2.00, tant pour les États-Unis que pour le Canada. Le premier volume a paru en 1888 ; on peut se le procurer moyennant \$2.00. Les livraisons de 1889 sont envoyés à quiconque a payé son abonnement.

Voici le sommaire du fascicule paru en janvier 1889 :

DIX ANS AU CANADA, de 1840 à 1850, par A. Gérin-Lajoie.—LES DERNIÈRES ENCYCLIQUES DE SA SAINTÉTÉ LÉON XIII, par Mgr M.-E. Méthot.—LE NAVIRE ALLEMAND, poésie, par Adolphe Poisson.—STROPHES A RAMEAU, par Adolphe Poisson.—LE PAYS DES GRANDS LACS AU XVII^e SIÈCLE, par Benjamin Sulte.—LA CHAPELLE DE BETHLÉEM, poésie, par Louis Fréchette.—LES MAGES ET LE MESSIE, par l'abbé V. Many, P. S. S.—TROIS MOIS A LONDRES, souvenirs de l'Exposition coloniale, par Joseph Marmette.—LA NATIONALITÉ FRANCO-CANADIENNE, par P.-J.-O. Chauveau.—REVUE EUROPÉENNE, par P.-J.-O. Chauveau.—Bibliographie: REVUE DES REVUES, par P.-J.-O. C. et M.-E. M.—Ouvrages adressés au Canada-français.—Note de l'Administration.

DOCUMENTS INÉDITS.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL; 21 octobre 1719, aoust 1720, 15 novembre 1720.—RELATION D'UNE EXPÉDITION FAITE SUR LES ANGLAIS DANS LE PAYS DE L'ACADIE, 11 FÉVRIER 1747, PAR UN DÉTACHEMENT DE CANADIENS, par le chevalier de la Corne.—JOURNAL DE LA CAMPGNE DU DÉTACHEMENT DU CANADA A L'ACADIE ET AUX MINES, en 1746-47, par M. de Beaujeu.

Voici une publication qui ne peut manquer d'intéresser hautement tous les Canadiens français, tant ceux du Canada que ceux des États-Unis. Ces volumes orneront certainement toutes les bibliothèques tant soit peu importantes. La nature et la variété des sujets, le nombre et la qualité des écrivains, les soins matériels apportés à ce travail, tout concourt à lui assurer des sympathies et des encouragements.

Bien que tous les articles insérés dans le *Canada-français* soient examinés par un comité de révision, il est néanmoins entendu et déclaré que chaque auteur garde la responsabilité de ses opinions. On comprend qu'il en soit ainsi dans des travaux si étendus et si variés, où les auteurs doivent nécessairement avoir une certaine liberté d'allure, à la charge d'en porter d'ailleurs la responsabilité.

On peut s'abonner en adressant à MM. CADIEUX & DEROME, 1603 RUE NOTRE-DAME, à Montréal, une somme de DEUX piastres.

AMERICAN

ECCLESIASTICAL REVIEW

(MONTHLY)

VOL. I. Edited by REV. H. J. HEUSER. [No. 1 & 2

"*Ut Ecclesia ædificationem accipiat.*" I. Cor., xvi, 5.

CONTENTS :

JANUARY.

I. Literature and the clergy. II. Our school managers. III. The Christmas-Cycle in the ecclesiastical year. IV. DECRETA. Devotions of the 31st december 1888. Prayers according to the intention of the Pope for gaining indulgences. V. CONFERENCE. Casus Moralis. VI. ANALECTA. Preces post missam privatam a celebrante recitandæ. VII. Book review.

FEBRUARY.

I. LEO XIII and the Italian catholics in the United States. II. The study of christian art. III. "MIXTA" et quid nobis in illis. IV. CONFERENCE. Practical Questions. Principia practica pro cura animarum. Solutio casus. V. ANALECTA. Liturgical Points for Candlemas.—Candles.

1889

FR. PUSTET & CO.,

NEW YORK AND CINCINNATI.

SUBSCRIPTION, \$2.00 PER ANNUM

LES ILLUSTRATIONS

ET LES CÉLÉBRITÉS

DU XIX^e SIÈCLE

Chaque série (un beau volume in-8°, titre rouge et noir) forme un tout complet et se vent séparément. Prix, franco : \$1.00.

1^{re} SÉRIE.—Léon XIII, par Louis Teste; Le général Vinoy, par le général Ambert; Le frère Philippe, par J. d'Arsac; Montalembert, par M. Fourier; Drouot, par le général Ambert; Sœur Rosalie, par J.-H. Olivier; Jasmin, par Camille d'Arvor; Comtesse de Chambord, par P. Vedrenne; Le maréchal Moncey, par le général Ambert; Armand de Melun, par dom Piolin; Eugénie et Maurice de Guérin, par C. d'Arvor.

2^e SÉRIE.—Le général de la Moricière, par A. Bastoul; Le docteur Larrey, par le général Ambert; Augustin Cochin, par G. Pinta; Henri Monnier, par J.-M. Villefranche; Le maréchal de Saint-Arnaud, par le général Ambert; Le nouvel académicien Pasteur, par A. Davy; Louis Veillot, par H. de Mougéot; Chateaubriand, par P. Vedrenne; R. P. de Ravignan, par A. Vivier.

3^e SÉRIE.—Le prince Impérial, par F. de Barghon Fort-Rion; Dom Prosper-Louis-Pascal Guéranger, par dom Piolin; M. Lainé, par Ch. de Négrondes; H. Flandrin, par C. de Beaulieu; Dupuytren, par le docteur du Puyset; Le prince J. Poniatowski, par le général Ambert; Charles X, par P. Vedrenne; Abraham Lincoln, par A. Tachy; Boieldieu, par J. d'Apprien, etc.

4^e SÉRIE.—Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris, par J. Guillermin; L'amiral de la Roncière le Noury, par J.-S. Girard; Le général J.-A. Garfiel, par A. Tachy; Le général Cavaignac, par le général Ambert; Le Père Félix, par Alexis Franck; Etienne-Geoffroy Saint-Hilaire, par Joseph Lebrun; Le duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII, par P. Vedrenne; David d'Angers, par C. de Beaulieu; Cavour, par Edm. Robert, etc.

5^e SÉRIE.—Silvio Pellico, par J. d'Apprien; Le comte Henri de Riancey, par Ch. de Montrevel; Bugeaud, par le général Ambert; Ozanam, par dom Piolin; Mgr Affre, par J. Guillermin; Le général Foy, par Elie Fleury; Auguste Barbier, par J. d'Apprien; Les frères Haüy, par Joseph Lebrun; Schneider, par J.-S. Girard; Royer-Collard, par P. Vedrenne, etc., etc.

6^e SÉRIE.—Rossini, par le comte de Sars; Thénard, par le docteur Alfred Tixier; Edgar Quinet, par J.-M. Villefranche; Ingres, par C. de Beaulieu; Les quatre sergents de la Rochelle (Bories, Goubin, Pommier, Raoulx) par Charles de Négrondes; Rostopchine, par le marquis de Ségur; Jean-Marie de la Mennais, fondateur de l'Institut des frères de l'Instruction chrétienne, par J. d'Arsac; Léopold Ier, roi des Belges, par C.-J. Drioux, etc., etc.

7^e SÉRIE.—Louis-Philippe Ier, roi des Français, par J.-S. Girard; Charles Nodier, par le baron de Prinsac; Mgr Dupanloup, par J. Morey; Adolphe Thiers, par J.-M. Villefranche; Le général Cambriels, par Ch. de Montrevel; Le général Chanzy, par J.-M. de Baudoucourt; Verna, premier président de l'œuvre de la Propagation de la foi, par le général Ambert; Le général baron Ambert, par le général Ambert, son fils; Le duc et la duchesse d'Orléans, par Ch. de Montrevel.

8^e SÉRIE.—Napoléon III, par le général Ambert; Madame Swetchine, par J. de Chézoubre; Le cardinal Consalvi, par F. de Montagny; Carnot, par J. Nicolas; Le cardinal Gulbert, par J. Demesse, etc.

9^e SÉRIE.—Le T. H. frère Philippe et les Frères pendant la guerre de 1870-1871, par le général Ambert; Dumouriez, par Elie Fleury; Le R. P. Captier, par J. d'Arsac; Victor Cousin, par J. des Aports; Le maréchal Ney, par E. Perret, capitaine de zouaves; Le prince de Metternich, par Albert Lepitre; Le cardinal Maury, par J. Nicolas; Viollet-Leduc, par F. Bournaud; Lord Byron, par J. d'Apprien; Le R. P. Rey, fondateur de la colonie pénitentiaire agricole de Cîteaux, par J. Guillermin; Siéyès, par J. Morey; Le prince Eugène de Beauharnais, par le comte de Sars.

10^e SÉRIE.—Le général Daumesnil, par le général Ambert; Proudhon, par J.-M. de Baudoucourt; Marie-Christine de Savoie, par Jacques de la Faye; Le vicomte de Narbonne Lara, par Victor Jeanroy; Le maréchal Davout, par Marcel Poulin; Jean-Baptiste Isabey, par C. de Beaulieu; Le cardinal Morlot, par J. Guillermin; Francis Garnier, par le colonel F.-A. Protche; Le vice-amiral Bouet-Willamez, par H. Dupré-Lassalle; Gustave Doré, par C. de Beaulieu; Le général Pajol, par le général Ambert; Pie VIII, par dom Piolin.

11^e SÉRIE.—Général Decaen, par le comte de Sars; Gambetta, par J.-M. Villefranche; Duchesse d'Angoulême, par René de Saint-Chéron; Claude Bernard, par Alfred Tixier; Louis XVIII, par J. Nicolas; Antoine de Salinis, par dom Piolin; Ponsard, par J. d'Apprien; Nicolas Ier, par Aune Giron; O'Connell, par A. Lepitre; Maréchal Masséna, par E. Perret; Les volontaires de l'Ouest (1870-1871); Cathelineau, par Alexis Franck.

12^e SÉRIE.—Le père Lacordaire, par J. Guillermin; François II, roi des Deux-Siciles, par Ch. de Montrevel; Le maréchal Soult, par le général Ambert; Le duc de Berry, par Ch. de Négrondes; Berryer, par Albert Lepitre; L'amiral de Mackau, par Jacques de la Faye; Ampère, par J.-B. Jeannin; Frayssinous, par J. Nicolas; Guizot, par Ch. Barthelemy; Félicité de Lamennais, par Ant. Ricard; Le pape Léon XII, par dom Piolin.

Ces études, écrites par des littérateurs de talent, ayant tous fait leurs preuves, et la plupart ayant connu les personnages qu'ils mettent en scène, formeront une sorte d'encyclopédie, un vaste enseignement de l'histoire contemporaine, où l'on apprendra par quels moyens l'homme se forme, s'élève, conçoit de hautes pensées, et réalise de grands desseins.

Les anecdotes, les faits particuliers qui aident singulièrement à la vraie reproduction de la physionomie de l'homme, font des *Illustrations du XIX^e siècle* une œuvre des plus attrayantes, une bibliothèque nationale et morale tout à la fois, pouvant être mise dans toutes les mains, servir de guide à l'esprit et au cœur, et appropriée aux besoins du temps; elle saura instruire en intéressant, et faire aimer la religion et la France en un moment où l'esprit de foi et le patriotisme, battus en brèche par la Révolution, tendent à s'affaiblir, sinon à disparaître.

Cette publication a reçu d'ailleurs l'accueil le plus flatteur dans le monde littéraire : près de quarante mille volumes se sont écoulés en trois ans.

LES FRANÇAIS EN AFRIQUE

RÉCITS ALCÉRIENS

Par E. PERRET, ancien capitaine de zouaves

Ouvrage adopté par le ministère de la guerre pour les bibliothèques de garnison.

1re SÉRIE

Un beau volume in-8°, orné de huit portraits hors texte. Prix : \$1.25

Dans la première série se trouve l'exposé de tous les événements survenus en Algérie depuis notre déclaration de guerre au dey d'Alger, le débarquement de nos troupes en Afrique (1830) jusqu'à la révolution de 1848.

2e SÉRIE

Un beau volume in-8°, orné de huit portraits hors texte. Prix : \$1.25

Cette deuxième série est l'histoire complète de notre colonie africaine depuis la chute du roi Louis-Philippe jusqu'à nos jours.

Chaque série forme un tout complet et se vend séparément.

Cet ouvrage, dû à la plume d'un officier de l'armée d'Afrique, est assurément une des histoires les plus complètes de l'Algérie ; nous osons affirmer qu'il en est la plus intéressante pour toutes les classes de lecteurs.

Sans négliger le récit des opérations de guerre, l'auteur sait captiver chacun : soit par de pittoresques biographies de tous les personnages célèbres, français ou étrangers, que les événements ont mis en relief : l'amiral Duperré, les généraux Changarnier, Lamoricière, Bourbaki et Chanzy, le duc d'Aumale, les maréchaux Bugeaud, Péliissier, Randon, de Mac-Mahon. Canrobert, le sergent Blandan, Yusuf, Abd-el-Kader, etc., etc., soit par des monographies empruntées aux sources les plus autorisées : zouaves, zéphirs, spahis, chasseurs d'Afrique, etc., sont tour à tour passés en revue ; de très nombreux anecdotes sérieuses ou plaisantes égaient l'esprit ou charment le cœur.

Ayant vécu près d'un quart de siècle parmi les Arabes, l'ancien capitaine de zouaves décrit avec exactitude l'organisation et les mœurs des indigènes. Cette partie de l'ouvrage ainsi que les récits curieux se rapportant aux confréries religieuses musulmanes, aux chérifs, aux prédicateurs de guerre sainte, etc., intéresseront particulièrement nombre de nos compatriotes.

BIOGRAPHIES

DU

XIX^E SIÈCLE

3 beaux vol. in-8° ornés de portraits. Prix : \$3.00

TOME PREMIER

Paul I^{er}, empereur de Russie.—R. P. Milleriot.—Marquis de Jouffroy.—Drouyn de Lhuys.—Sainte-Beuve.—Amiral Courbet.—William Pitt.

TOME SECOND

Général de Pimodan.—Victor-Emmanuel II.—Duc de Morny.—H. Perreyve.—Général de Ségur.—A. de Tocqueville.—Alexandre I^{er}, empereur de Russie.

TOME TROISIÈME

Augustin Thierry.—Baron de Stein.—R. P. Graty.—Fouché.—Abd-el-Kader.—Gaillard.—Général de Brauer.—Amiral Dumont-d'Urville.

Chaque volume se vend séparément.

LES GRANDS ARTISTES

DU XVIII^E SIÈCLE

PEINTRES, SCULPTEURS, MUSICIENS

Par C. DE BEAULIEU

1 vol. in-8°, illustré de 16 gravures hors texte.....Prix : \$1.25

CEUVRES COMPLÈTES

DE

JOSEPH de MAISTRE

14 forts vol. in-8°. Prix : \$21.00

LES CANNIBALES

ET LEUR TEMPS

SOUVENIRS DE

LA CAMPAGNE DE L'Océanie

SOUS LE

COMMANDANT MARCEAU CAPITAINE DE FREGATE

PAR

Eugène Alean

1 fort volume in-12. Prix : 75 cts

NICOLAS BOUSSU

LA VÉRITÉ SUR LE ROI

1 volume in-18.....Prix : 15 cts

LA PATERNITÉ CHRÉTIENNE

CONFÉRENCES

Prêchées à la réunion des Pères de Famille du Jésus de Paris

PAR LE

Rév. P. A. MATIGNON

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

3 volumes in-12.....Prix : \$2.25

Chaque vol. se vend séparément : 75 cts

PREMIÈRE CONFÉRENCE

Les droits de Dieu sur la famille

MESSEURS,

C'est une pensée visiblement inspirée de Dieu qui a porté plusieurs d'entre vous, il y a quelques mois, à provoquer, à former cette nouvelle réunion, exclusivement destinée à l'étude des grands devoirs que votre paternité entraîne après elle. Vous avez compris, en effet, combien il serait à la fois doux et utile, pour les chefs de famille, de se rassembler, sous le regard de Dieu, de mettre en commun leurs désirs et leurs craintes, leurs préoccupations et leurs prières ; de s'entraider par l'exemple, de se fortifier mutuellement par la considération du but proposé à tous ; puis vous nous avez demandé une parole d'encouragement et de conseil pour animer ce fraternel et périodique rendez-vous ; en un mot, vous avez institué ces conférences familiales qui n'ont d'autre objet que d'expliquer les obligations sacrées attachées à votre titre de pères.

Jusqu'à présent la voix qui s'est fait entendre ici était celle qui, depuis tant d'années retentit avec éclat dans la chaire de Notre-Dame. Malheureusement de nouvelles et importantes fonctions nous privent désormais de la présence de votre orateur préféré. Forcé, tout incapable que j'en suis, de tenir auprès de vous sa place, je me sens rassuré par votre bienveillance et par la nature même du sujet que nous aurons à traiter. Il est si important en lui-même, il vous est d'ailleurs si cher et si sympathique, qu'il n'a pas besoin de chercher une recommandation dans la parole qui le présente ; dépouillé de ce vêtement brillant que pourrait lui donner le talent oratoire, il saura encore fixer votre attention, captiver vos pensées ; et je ne serais point étonné que, même sans y prétendre, il se frayât plus d'une fois le chemin jusqu'aux plus vives émotions des cœurs.

Nous commencerons donc aujourd'hui à la lumière de la foi, cette revue pratique de nos devoirs. Et pour que ces études aient une base solide, il nous faut dès le début rappeler le principe sur lequel tout repose ; vérité aussi certaine qu'elle est aujourd'hui méconnue et oubliée ; au lieu qu'elle devrait être gravée en caractères indélébiles au frontispice de chaque demeure, c'est à peine si on en trouve quelque vestige dans les souvenirs de ceux mêmes qui se disent chrétiens ; et quand elle y ressusciterait par moments d'une manière théorique, elle n'en reste pas moins le plus souvent stérile pour ce qui concerne le gouvernement de la vie.

A qui appartient la famille ? Parce que dans son être physique, — peut-être aussi dans son caractère moral, — elle n'est qu'une extension, une continuation de celui qui en est le chef, cet homme doit-il en être censé le légitime, le véritable propriétaire ? Ou bien représente-t-il des droits supérieurs aux siens ? Gère-t-il non point en son nom, mais au nom d'un autre, un bien qui n'est pas à lui, qu'il ne saurait, sans une crainte injuste, s'arroger et revendiquer comme lui étant propre ?

Telle est la question que nous rencontrons au seuil même de toutes nos consi-

dérations. Et à cette question le christianisme fait une réponse claire, péremptoire qui détruit toute prétention exagérée, qui délie tout subterfuge. Ne craignez point toutefois qu'elle enlève à la paternité humaine sa grandeur ; au contraire, là est pour elle le plus sûr rempart contre toute déchéance ; car la dignité paternelle ne se compromet pas moins en essayant d'usurper ce qui ne lui appartient pas, qu'en méconnaissant ses vraies prérogatives et ses nécessaires privilèges. Laissez-la plutôt où la nature l'a mise, et montrez-nous son rôle auguste, son action providentielle.

Pour moi, il me semble la voir assise sur un trône qui n'est à la vérité que d'emprunt, mais qui n'en est pas pour cela moins élevé, moins entouré de respect. La souveraineté qui s'y exerce n'est ni indépendante, ni absolue ; elle est subordonnée, elle est relative. Pour la comprendre, il faut remonter à celle d'où elle découle, dont elle n'est qu'une partielle et incomplète représentation.

Disons donc avant tout quels sont les droits de Dieu sur la famille ; nous concluons ensuite d'une manière générale quelle situation en résulte pour celui qui est honoré du nom de père.

Il ne s'agit d'entrer aujourd'hui dans aucun détail ; mais nous devons d'abord tracer notre cadre. Ce cadre est immense ; l'embrasser d'un regard synthétique et nous former une idée d'ensemble, voilà tout ce qui est possible pour le moment. Les diverses parties du tableau repasseront tour à tour sous nos yeux, et nous aurons à les considérer à loisir dans la série de ces conférences.

I.

Bien que la famille humaine ait à sa tête un homme qui s'appelle son chef, on ne saurait la concevoir comme le bien, comme la propriété de cet homme.

Rien de plus clair, si l'on conserve aux mots leur naturelle signification ; car toute créature intelligente appartient à son auteur ; elle fait partie du domaine de Dieu, et ce domaine est essentiel, exclusif, à jamais inaliénable.

Tel est le principe fondamental que posent la raison et la foi. Mais ce principe, si incontestable qu'il soit, ne dit pas assez et ne saurait nous suffire. Ce ne sont point des êtres isolés que nous considérons, c'est la famille elle-même dans sa nature multiple, dans son existence collective ; la famille, avec l'organisation qui la distingue et la hiérarchie qui en est inséparable ; la famille, c'est-à-dire une société homogène, un corps vivant et harmonieux, un être qui a sa vie, son individualité distincte de toute autre. Ainsi est-elle sortie des mains de Dieu, ainsi doit-elle retourner à lui, sans méconnaître les droits dont la base est consacrée dans sa constitution même.

Cette loi paraît oubliée, pour ne pas dire ignorée à peu près universellement. Où est la maison qui la respecte ? Quel est le foyer qui l'accepte sérieusement et surtout qui en tire les conséquences ?

Et pourtant, si la famille la perd de vue, c'est que sa mémoire est courte, c'est qu'elle ne sait point remonter au mystère de ses origines.

Relisons un instant ensemble la première page de nos saints Livres. Après chacune des créations préliminaires, nous voyons l'artisan divin s'applaudir de son œuvre et la saluer en quelque sorte d'un transport d'admiration : *Vidit Deus quod esset bonum* ; Dieu vit que cela était bien ; parole profonde, que la science vérifie encore tous les jours, à mesure qu'elle plonge plus avant son regard dans cet abîme de merveilles, dont elle n'arrivera jamais à sonder toute l'étendue.

L'homme est le chef-d'œuvre de la création. Et pourtant après l'avoir fait, nous n'entendons pas son auteur répéter la formule sacramentelle. On dirait, au contraire, que son ouvrage lui semble imparfait ; Dieu déclare qu'il n'est pas bon de le laisser en cet état : *Non est bonum hominem esse solum* ; c'est seulement quand la femme a été formée de la chair même de son époux, c'est-à-dire quand la famille commence à paraître dans son unité et dans son dualisme nécessaire, que le Créateur se déclare satisfait, et que, contemplant l'ensemble des êtres qu'il a appelés à l'existence, il en proclame l'incomparable beauté : *Vidit Deus*

cuncta quæ fecerat et erant valde bona.

Voilà le point culminant de l'œuvre divine, ce qui l'achève, ce qui lui donne son dernier trait et son dernier lustre. Tout ce qui a été fait auparavant devait aboutir à l'homme ; et l'homme lui-même n'est complet que dans cette société domestique, où se trouve déjà le germe de toutes les autres ; association bénie, privilégiée, à laquelle le ciel va immédiatement se charger de donner une constitution. Formulée dès le premier jour du monde, cette constitution est déjà si parfaite que plus tard, quand il s'agira de relever la famille déchue, de la régénérer, de lui rendre tout ce qui avait fait naufrage dans le déluge de la corruption païenne, Jésus-Christ ne pourra rien faire de mieux que de la rappeler à ce type montré dès le commencement, à cette loi fondamentale promulguée sur le berceau même de l'humanité encore innocente.

Mon intention n'est pas d'insister aujourd'hui sur ce grand fait. Je ne veux, Messieurs, vous rappeler qu'une chose, à savoir, que pour la famille rien n'est laissé à l'arbitraire tout ce qui la touche a été réglé par la nature, c'est-à-dire par le Créateur. On a pu abolir ailleurs le droit divin ; ici il se retrouve dans toute sa force ; pas une de ces fonctions augustes qui soit d'invention humaine ; pas une place au foyer domestique qui n'y soit marquée par le doigt de Dieu ; pas un degré hiérarchique qui n'ait été établi, à l'origine même, par Celui de qui toutes choses relèvent et à qui elles doivent un tribut d'hommages.

Pour ce qui regarde la société civile, beaucoup de détails ont été laissés dans l'indétermination. Les peuples se donnent à eux-mêmes leurs institutions ou, s'ils les reçoivent toutes faites, c'est par la puissance irrésistible des événements, ou par la prédominance d'une volonté humaine qui s'impose et que rien ne saurait contrebalancer. Il n'en est pas de même de la famille. La législation de cette société primordiale est fixée depuis le commencement du monde. Son code a existé aussitôt qu'elle. On pourra sans doute en fausser le sens. L'ignorance, la dégradation païenne pourront altérer, ébranler plusieurs de ses principales dispositions. Elles n'en sont pas moins écrites non seulement dans nos Livres Saints, mais aussi dans cet autre livre que tout homme déchiffre de lui-même, quand le milieu social où il vit ne l'a point complètement aveuglé : je veux dire ce livre universel des sentiments instinctifs, des affections spontanées, qui se retrouve chez tous les peuples et dans tous les idiomes.

Nous avons aujourd'hui des moralistes qui voudraient établir une distinction radicale entre la famille d'autrefois et la famille moderne. La révolution française leur semble avoir coupé en deux non seulement notre existence sociale, mais aussi notre vie domestique. D'une part, l'ancien régime avec le principe d'autorité siégeant au foyer, aussi bien que sur le trône ; d'autre part, le régime nouveau avec le principe de liberté soit dans les institutions politiques, soit dans les relations privées des enfants et des pères. En poursuivant ces conférences, nous aurons plus d'une fois l'occasion de rencontrer et de discuter ces assertions contemporaines ; pour le moment, bornons-nous à dire qu'il faut se défier de ces oppositions si tranchées et de ces catégories si exclusives. Quels que soient les changements survenus dans le gouvernement civil, la nature, elle, ne change pas. L'enfant naît avec les mêmes droits et les mêmes besoins ; le père demeure investi des mêmes attributions et des mêmes devoirs. Sans doute plusieurs modifications accidentelles pourront se produire, parce que l'esprit du temps est à considérer, et qu'il s'agit après tout de former la génération de l'avenir ; mais au fond, la famille est aujourd'hui ce qu'elle était hier. Ni une autorité illimitée, ni une liberté sans frein ne sauraient répondre à la mission qu'elle a reçue ; c'est par un juste mélange et un sage tempérament de l'une et de l'autre qu'elle saura accomplir son œuvre, les yeux toujours fixés, non sur elle-même et sur ses propres satisfactions, mais sur la société à qui elle doit fournir des membres, et sur Dieu dont elle doit procurer la gloire.

En somme, le père est un administrateur, non un propriétaire. Le Créateur

qui aurait pu se passer de son concours a eu en lui tant de confiance qu'il a voulu se l'associer dans l'œuvre la plus grande, la plus importante de toutes, disons-le aussi, Messieurs, la plus délicate et la plus difficile, à savoir la production de l'homme, sa formation ; ce qui signifie, en d'autres termes, la venue d'une âme à l'existence et son façonnement, sa préparation aux grandes destinées qui l'attendent. Telle est l'entreprise commune que poursuivent de concert Dieu et la famille. L'un et l'autre y sont intéressés dans des proportions que j'oserais presque dire égales ; l'un et l'autre aussi y exercent une nécessaire influence, imprimant au produit vivant qui va sortir de leurs mains le sceau de leur image et de leur ressemblance ; car, sans nier la part qui revient à notre liberté individuelle, on peut affirmer que chacun d'entre nous est le fruit de l'action combinée de Dieu et de la famille.

Il y a donc comme un contrat naturel passé entre ces coopérateurs. Outre la Providence générale qui dirige toutes choses, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, de Dieu à la société domestique, une alliance plus intime, une direction plus continue, plus attentive. C'est ce qui fait la dignité des époux ; c'est en même temps ce qui nous révèle l'admirable harmonie de tous les enseignements de notre foi.

Pourquoi, en effet, au moment où la famille se forme, Dieu intervient-il par un sacrement spécial ? Pourquoi, au moment où elle s'accroît, intervient-il de nouveau non pas seulement par son acte créateur qui demeure invisible, mais aussi par un acte régénérateur qui a son symbole sensible et matériel ? Le mariage chrétien et le baptême marquent deux dates solennelles ; c'est la prise de possession de la famille par Dieu, et comme le cachet qu'il appose sur chacun de ses accroissements ; preuve évidente qu'il la regarde comme une propriété sacrée et inaliénable.

Vous le savez, Messieurs, aucune transaction ne saurait se conclure quand on en écarte celui qui doit y être considéré comme le premier intéressé. La loi humaine, chargée de sauvegarder les droits de tous, a des dispositions spéciales pour écarter ce péril ; elle exige la présence de quiconque pourrait être lésé, ou du moins une procuration régulière, une représentation solennelle. Faut-il s'étonner que la loi chrétienne porte, dans un autre ordre de faits, de semblables exigences ?

Quel est le premier intéressé dans le contrat que nous trouvons à la base de la famille ? N'est-ce pas Dieu lui-même ? Aussi la société établie entre l'homme et la femme ne sera pas complète, s'il ne vient s'y joindre en tiers ; elle ne sera ni sainte, ni légitime s'il n'en est lui-même le nœud et la véritable raison d'être. Un des plus grands fléaux de la famille contemporaine c'est que trop souvent elle se forme sous l'inspiration exclusive de préoccupations terrestres et mondaines, sans que Dieu soit consulté, sans même parfois qu'il soit appelé comme témoin. L'ambition ou l'argent, la passion ou le plaisir sont seuls à presider à cette décision grosse d'irréparables conséquences ; nous voyons des alliances que la religion ne bénit qu'à contre-cœur et en tremblant ; nous en voyons qui persistent et qu'elle n'a point sanctionnées. De là une déchéance irrémédiable de la famille ; car ce qu'elle repousse, quand elle exclut Dieu, c'est sa moralité, c'est sa force, c'est aussi la seule garantie qui pouvait assurer son bonheur.

Encore une fois, il faut voir là une plaie profonde, une plaie radicale de la société domestique, à notre époque. La société civile en est en partie responsable, lorsqu'elle s'obstine à méconnaître le caractère essentiellement religieux du mariage, lorsqu'elle le fait descendre des hauteurs où la nature et le christianisme l'ont placé, pour l'abaisser au niveau d'une convention purement profane. Que l'État enregistre les faits accomplis, qu'il s'occupe des patrimoines, des dots, des héritages, à la bonne heure ; mais qu'il sache bien et qu'il laisse comprendre que ce n'est pas lui qui marie, et que nul ne lui a conféré le pouvoir de lier ou de délier les âmes.

Du reste, Messieurs, nos négations ou nos usurpations ne détruisent pas le droit de Dieu. Parce qu'elle le répudiera,

la famille humaine n'en est pas moins sa propriété ; elle n'en a pas moins le devoir sacré de travailler pour lui, de se conformer à ses intentions souveraines.

Et remarquez que ce qu'elle lui doit, ce n'est pas seulement un hommage individuel, rendu personnellement par chacun de ceux qui la composent ; comme société, il lui faut son culte collectif, sa profession de foi commune, sa prière, où, dans une seule voix, on entend à la fois toutes les voix et tous les cœurs, sa soumission à la loi divine, manifestée par la présence de tous dans le lieu saint à certains jours, par la conformité de la table où ils s'asseyent avec les prescriptions de la sainte Église.

Qu'on ne me dise pas : La plupart de nos sociétés modernes s'abstiennent quand il s'agit de religion, et laissent à chacun de leurs membres le soin d'adorer Dieu comme il leur convient ; pour quoi n'en serait-il pas de même de la famille ?—Certes, Messieurs, il ne m'appartient pas de discuter ici les principes de nos constitutions ; Rome a parlé ; nous savons que ce n'est point dans les transactions politiques qu'il faut chercher l'ordre idéal ni le droit absolu ; mais quelque jugement que vous portiez sur l'état de choses actuel, il n'y a nulle parité à établir entre le devoir de nos gouvernements et celui de la paternité. Nous venons de dire, la société domestique ne relève en aucune manière de la volonté de l'homme ; son existence, sa constitution sont un fait à la fois naturel et divin ; elle a sa mission tracée par le Créateur, dont elle représente l'action, dont elle complète et continue l'œuvre. Vouloir opérer un divorce entre des parties si essentiellement liées est une criante injustice et une prétention contre nature.

Ces droits ne s'affirment pas seulement ; ils s'imposent : alors bon gré mal gré, nous sommes bien forcés de les reconnaître. Par exemple, cette fortune que Dieu nous avait remise en mains, il la reprendra peut-être en tout ou en partie. Que fera la famille ? aura-t-elle la faiblesse de murmurer ? va-t-elle se plaindre de la Providence, comme si le ciel commettait une injustice ? Ah ! qu'elle trouve bien plutôt sur ses lèvres les paroles du plus éprouvé de tous les pères : Le Seigneur me l'avait donné, disait-il : il me l'a enlevé : que son saint nom soit béni : *Dominus dedit, Dominus abstulit... sit nomen Domini benedictum.*

Ou bien encore, comme à ce grand patient de nos Écritures, ce ne sera pas seulement la richesse matérielle que Dieu viendra vous redemander ; ce sera un fils, ou même plusieurs, qu'il voudra vous reprendre. Trésor plus précieux mille fois, mais qui lui-même n'avait été que prêt à la parenté d'ici-bas ; n'importe, elle y avait concentré ses affections ; elle y avait enfermé toutes ses espérances ; il lui semblait une propriété chérie, sur laquelle seule elle pensait avoir des droits. Et voilà qu'elle voit se dresser devant elle un droit supérieur, celui de la mort, qui n'est en réalité que la messagère et l'interprète fidèle de la volonté divine. L'auteur de toute vie se montre armé du pouvoir suprême qui lui appartient ; cette tendresse oubliée, aveugle, apprendra, dans des flots de larmes inconsolées, quel est le vrai propriétaire de la famille, l'unique arbitre de toute existence.

D'autres fois, sans user si rigoureusement de sa puissance, Dieu se présente comme un solliciteur. Se bornant à indiquer d'une voix douce et presque timide les desseins d'amour qu'il a formés sur une vie qui commence à peine à s'épanouir, il viendra demander à un père, à une mère, une sorte d'autorisation préalable pour épancher ses bienfaits ; il les prie de lui permettre d'appeler ce jeune homme, cette jeune fille à un honneur et à des joies que le monde voudrait en vain leur fournir. Déjà la table est dressée, déjà le festin est servi ; que l'heureux convive se hâte et qu'il vienne s'asseoir à côté de l'époux. Messieurs, n'est-il pas à craindre qu'on ne réponde par un refus ? L'appel d'en haut retenti aux oreilles d'un père comme une menace ; les invitations du ciel lui semblent une intolérable exigence. Comment Dieu ose-t-il enlever à la parenté un bien qui lui est exclusivement propre ? Comment sera-t-il admis à faire valoir ses prétentions sur ce fils que la pensée paternelle

a déjà prédestiné à une carrière profane ? La famille se récrie, elle s'oppose ; elle se croirait injustement dépouillée si elle ne donnait au monde ce qu'elle a de plus cher. Oui, le droit de Dieu est méconnu, blasphémé peut-être, au moment où il s'affirmerait dans un attrait suave et puissant, alors qu'il ouvrirait devant le regard de l'adolescent la perspective de ces joies qui naissent du sacrifice, et de ces vertus privilégiées qui fleurissent dans la mort des affections terrestres. Vous détournerez comme de force les regards qui s'élevaient vers le ciel ; vous couperez les ailes à ces pensées ; vous retiendrez l'élan de ces prières et de ces aspirations ; tentative périlleuse, entreprise aléatoire et terrible ; souvent il arrivera que le cœur qu'on a empêché d'être à Dieu se remplira d'affections malsaines et coupables ; il aurait osé la sainteté, il ne comprendra plus même la vertu vulgaire ; et parce que vous n'auriez pas voulu laisser à un ange son essor, vous en serez réduit à gémir sur des dérangements qui ne connaîtront plus de pudeur.

Je pourrais énumérer bien d'autres circonstances où la famille se retranche dans son égoïsme, perdant de vue la source d'où vient tout ce qu'elle possède, à laquelle il fallait ramener tout ce qui lui était donné en garde.

Mais ce que nous venons de dire montre assez qu'à ces droits de Dieu si souvent oubliés et comptés pour rien, une protection énergique et dévouée est nécessaire. Il leur faut un défenseur d'office qui les rappelle, qui les plaide et qui fasse triompher leur cause.

Eh bien ! ce défenseur naturel, ce n'est pas le prêtre ; il est placé trop loin ; il n'agit qu'au fond des consciences et n'exerce souvent qu'une influence trop peu efficace. C'est au père de famille que Dieu a remis ce mandat inhérent à la dignité même dont il l'a revêtu et à la position qu'il lui a faite.

II.

Pourquoi, me demanderez-vous sans doute, pourquoi le père de famille serait-il le défenseur-né des droits de Dieu ?

Messieurs, c'est que tout pouvoir ici-bas entraîne une responsabilité qui lui est propre. Vous n'êtes chefs de maison qu'à la condition de maintenir parmi ceux qui vous sont soumis les lois de l'ordre, lesquelles ne sont autres que les lois divines. Le jour où vous êtes devenus époux et pères, une mission sublime s'est imposée à vous ; ces titres ne vous ont été acquis que parce que vous représentez un type supérieur et que vous produisez une paternité plus élevée : *Ex quo omnis paternitas in celo et in terra nominatur.*

Je ne crains point de l'affirmer, le caractère dont vous êtes revêtus est un sacerdoce ; et ce sacerdoce a charge d'âmes. Votre épouse, vos enfants, ces êtres chéris auxquels vous tenez moins encore par le lien de la chair que par ceux du cœur, constituent le troupeau béni que vous êtes chargés de diriger, de conduire. Tel est le monde abrégé dont vous occupez le centre, dont vous êtes le foyer ; et de même que dans le grand monde qui nous enveloppe, se cache une providence invisible dont l'action incessante gouverne toutes choses ; de même aussi, dans cet autre monde plus étroit, mais non moins beau, qui s'appelle votre famille, nous devons trouver une providence toujours sensible, alors même qu'elle se voit, toujours attentive, alors même qu'elle semble prendre à tâche de se dissimuler ; un amour imitant, dans le gouvernement qu'il exerce, les sollicitudes de l'amour suprême et universel ; joignant comme lui la suavité à la force, alliant, dans une juste mesure, l'énergie qui mène au but et la douceur qui rend le chemin facile ; gracieux et amable réduction, où l'on retrouvera, sous des proportions moindres, les traits principaux de la paternité originelle à laquelle toutes les autres se rapportent.

Le chef de la famille ne rendra pas compte seulement de lui-même, mais aussi de ceux qui lui sont soumis. Car une étroite solidarité relie à sa personne et rassemble sous sa direction morale des êtres que l'on ne peut regarder que comme un prolongement de son existence. En vertu de la place qu'il occupe, il se trouve préposé à tout un ordre d'intérêts

bien supérieur aux intérêts de la terre. Ce qui est avant tout dans sa main, c'est la défense des droits de Dieu; et ceux-ci se confondent le plus souvent avec les droits des âmes.

Nous l'avons déjà dit, les uns et les autres se trouvent engagés dans la plupart des questions que le père principalement est appelé à résoudre.

Question de cette formation première qui prend la vie à son début et décide souvent de tout l'avenir; question complexe de l'enseignement à adopter, du système d'éducation à suivre, du pli à imprimer à la nature, de la trempe à donner au caractère, en un mot, de ces mille préparations aux redoutables éventualités de l'existence. Voici l'heure où l'enfant s'est transformé en jeune homme, quel chemin va-t-il prendre? Quelle société va-t-il avoir? Quelles seront ses études, ses relations, ses plaisirs?

A mesure que viendront se dresser devant la famille ces formidables problèmes, gros d'orages pour le présent et surtout gros de conséquences pour l'avenir, Dieu sera-t-il entendu? sa lumière sera-t-elle consultée? Les intérêts sacrés, impliqués en toutes ces choses, trouveront-ils, dans l'attitude que prendra la parenté, une défense sérieuse et une solennelle garantie?

Disons-le, Messieurs, beaucoup de pères s'occupent de tout le reste et ne songent pas même à cela. Et pourtant ce dont il s'agit ici, ce n'est pas seulement le salut de leurs enfants, c'est leur moralité, leur bonheur, leur repos; ce sera même, vous ne l'ignorez pas, leur prospérité matérielle et peut-être leur vie.

Je ne puis m'étendre en ce moment sur chacune de ces vérités; nous jetons un coup d'œil d'ensemble; nous cherchons à embrasser d'un regard l'étendue immense de la mission paternelle.

Est-ce seulement dans la personne de ses enfants, n'est-ce pas aussi dans une autre partie bien chère de lui-même que cet homme est appelé à défendre, à sauvegarder les droits de Dieu? L'âme d'une épouse ne lui a-t-elle pas été confiée; ou bien n'a-t-il prétendu s'unir à elle qu'à demi et ne considérer dans le mariage que son côté humain et temporel? Tous ceux qu'il voit assis à sa table, tous ceux qui reposent sous son toit et relèvent de son autorité, sont comme les membres du corps dont il est la tête et la visible providence.

Certes, la fortune, l'honneur, le bien-être matériel de la famille rencontrent d'ordinaire en lui un partisan décidé; il épouse chaudement leur cause; il veille au développement des facultés naissantes il encourage les efforts, il applaudit aux succès, il sait même réprimer—bien que de nos jours cette répression soit souvent trop faible—ce qui pourrait compromettre la destinée terrestre de l'enfant ou du jeune homme.

Une seule chose est comptée pour rien, sacrifiée à des convenances, à des caprices, à des calculs d'argent, d'ambition, peut-être de volupté; et cette chose était la principale, celle à laquelle il aurait fallu immoler toutes les autres, puisqu'il n'en est aucune qui présente la même gravité et la même importance.

Mais, Messieurs, on ne protège bien, on ne sauvegarde longtemps que les intérêts auxquels on est sympathique. Il faut aimer pour se dévouer efficacement. Il faut s'identifier avec une cause pour trouver dans son cœur le courage de la défendre comme sienne et de la servir jusqu'au sacrifice de soi-même.

C'est ce qui fait la force du père quand il s'agit de toutes les affaires de sa maison. Quelles veilles, quels travaux refusera-t-il pour grossir l'héritage qu'il veut laisser à ses fils? quelles dépenses lui paraîtront lourdes quand leur santé sera compromise? quelles démarches lui coûteront quand il croira pouvoir aider leur avancement et favoriser leur carrière? C'est que leur fortune, leur santé, leur position sociale sont à ses yeux des questions de premier ordre: ces intérêts, il les apprécie, il les épouse, il pense n'avoir jamais assez fait pour leur donner pleine et entière satisfaction. Il en serait de même des intérêts religieux, s'ils occupaient dans notre cœur la même place que les avantages de ce monde.

Or, tant que nous ne serons pas arrivés à rétablir dans nos appréciations et dans nos affections cet ordre essentiel, invariable, quelles que puissent être les

preuves de dévouement désintéressé que nous aurons données à la famille, nous ne sommes encore pères qu'à moitié: que dis-je? de notre paternité nous ne comprenons que le côté étroit et restreint; de nos fonctions augustes nous n'accomplissons que la moindre partie et la moins importante. Pour être père tout à fait, il fallait monter plus haut et se conformer au type divin dont on a dit avec raison qu'aucune paternité n'égale la sienne: *Nemo tam pater quam Deus*. On n'aspire pas à cette dignité sainte, ou acceptez-la sans la découronner et sans l'amoindrir. Quiconque abdique ce qu'il y a en elle de meilleur ne se contente pas de déchoir lui-même, mais il fait en même temps déchoir avec lui toutes choses; la famille descend tous les degrés que son chef a refusé de monter; et par cela même qu'il n'a pas la place d'honneur où il devait siéger, tout le reste aura été vraisemblablement foulé dans une région inférieure. Ce qui s'installe au foyer domestique avec cette paternité amoindrie, c'est une autorité sans base solide, ce sont des affections sans point d'appui. Par suite, ce sera bien souvent l'insubordination, l'anarchie, le désordre et la révolte; ce sera le pouvoir de la parenté méconnu, le respect foulé aux pieds, l'amour payé d'ingratitude, les liens les plus saints de la nature relâchés par l'indifférence ou même brisés par des répulsions anormales et de monstrueuses antipathies.

Si la paternité est malheureuse, si elle pleure sur ces tristes débris, n'est-ce point qu'elle-même a commencé par saper l'édifice qu'elle était appelée à construire? Son commandement ne reposait pas sur un commandement supérieur: son droit ne s'appuyait pas sur le droit imprescriptible qui vient de plus haut; c'était la construction établie sur le sable, dont parle l'Évangile. Quand la tempête est venue, la frêle maison n'a pu tenir contre ses efforts, et il s'est fait une grande ruine.

Le seul moyen d'échapper à ces périls. Le seul moyen d'échapper à ces périls, c'est de faire rentrer Dieu dans la famille, s'il n'y est plus; c'est de lui accorder, s'il y est déjà, une influence plus large et plus assurée.

Telle est bien, en effet, Messieurs, la première de vos préoccupations. Vous êtes de ceux qui, comprenant dans toute son étendue la responsabilité attachée à la paternité chrétienne, la savent appelée, avant tout, à soutenir, à protéger ce qu'il y a ici-bas de plus grand. Et c'est pour cela même que vous avez provoqué ces réunions, afin que nous puissions étudier ensemble, d'une manière plus spéciale qu'on ne le fait ailleurs, les obligations attachées à ce titre à la fois si cher et si auguste. Telle est la pensée qui vous amène au pied de cet autel. C'est celle qui m'y conduira moi-même; et nous demanderons à Dieu que dans cet échange fraternel de nos impressions, de nos sentiments, qui se fera sous ses yeux, la lumière brille de plus en plus sur nos actions et sur la responsabilité qu'elles entraînent. A chaque fois, nous sortirons de ces réunions plus fiers de notre dignité, plus convaincus de notre devoir, plus disposés à l'accomplir au prix de tous les sacrifices, c'est-à-dire que nous en reviendrons plus complètement, plus véritablement pès; c'est le but de notre œuvre et c'est aussi la bénédiction que nous demandons pour elle.

LES

Esclaves chrétiens

DEPUIS LES

PREMIERS TEMPS DE L'EGLISE

JUSQU'À

LA FIN DE LA DOMINATION ROMAINE

EN OCCIDENT

PAR

PAUL ALLARD

1 beau volume in-12. Prix: \$1.00

NOUVELLE HISTOIRE

DE

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Pendant la Révolution et le premier Empire

Par M.-V. Jeanroy-Félix

1 beau volume in-8°.....Prix: \$1.25

NOUVELLE HISTOIRE

DE

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PENDANT LA RESTAURATION

Par M.-V. Jeanroy-Félix

1 beau volume in-8°.....Prix: \$1.25

C. B. LANCTOT

1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

VIN DE MESSE

Approuvé par Sa

Grandeur Monseigneur

de Montréal.

SAYS NOIRS,

MÉRINOS

ET

SOUTANES

SUR

COMMANDE.



HUILE D'OLIVE

Pour les sanctuaires,

HUILE POUR TABLE

AUBES

PURIFICATOIRES

LAVABOS

ET

LINGERIE

POUR

EGLISE.

Importation de Calices, Cibores, Burettes, Ostensoirs, Chandeliers, Lampes, Encensoirs, Bénitiers, Fontaines à Baptême, Chasublerie, Orfèvrerie, Fleurs artificielles, Lustres à cristaux, Candélabres, Encens, Harmoniums, etc.

Fabrication de Statues religieuses en plâtre et carton-pierre, Décoration d'église, Vitraux, Chemin de la Croix, Transparents pour intérieur d'église, Peintures religieuses, Broderie, Chasublerie.

Spécialité **DRAPEAUX, BANNIÈRES, INSIGNES, Etc.**

A. BELANGER

MARCHAND DE

Meubles unis et de gout,

Bibliothèques,

Garderobes,

Chaises d'église, etc.

Couchettes en Fer

importées d'Angleterre.



Matelas, Lits de plume,

Oreillers,

Sommiers, etc.

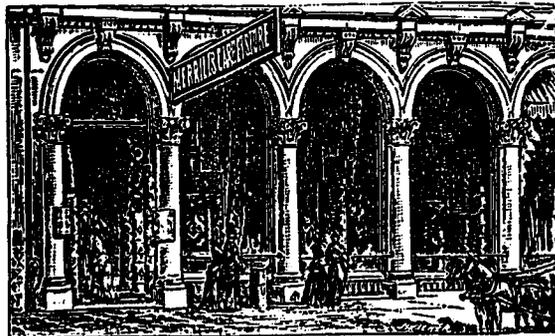
En GROS et en DETAIL.

1672, rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

ENTREPOU DE TAPIS

A. L. C. MERRILL



Importateur de

TAPIS

Velours—Beuxelles—Tapisserie
Imperial—Feutre
Mattings

PRELARTS

Anglais et Linoleums
&c. &c.

1670, RUE NOTRE-DAME

(Près de l'église Notre-Dame)

MONTREAL

CASTLE & FILS

No 40

RUE BLEURY

MONTREAL, QUE.

FORT COVINGTON, N. Y.

P.O. Box No. 1.



PEINTRES SUR VERRES

POUR LES

VITRAUX D'EGLISES

Les Vitraux, Tableaux et Personnages sont garantis valoir ceux qui sont importés

Témoignage avec permission de son Eminence le Cardinal E. A. Taschereau.